



NOTE D'INFORMATION

La Marocaine Vie **Augmentation de capital par souscription en numéraire de** **210 000 actions au prix de 270 Dh** Réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs de droits

Période de souscription du 10/10/2001 au 30/10/2001



Conseiller et Coordinateur Global
SOGEBOURSE

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 05-00, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 02/10/2001 sous la référence n° 15/01.

SOMMAIRE

1. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	4
1.1. <i>Abréviations</i>	4
1.2. <i>Définitions</i>	5
2. AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS	10
3. PREAMBULE	11
4. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	12
5. PRESENTATION DE L'OPERATION	20
5.1. <i>Cadre de l'opération</i>	20
5.2. <i>Objectifs de l'opération</i>	20
5.3. <i>Renseignements relatifs aux titres à émettre</i>	21
5.4. <i>Modalités d'émission et de souscription</i>	22
5.5. <i>Éléments d'appréciation du prix de souscription</i>	23
5.6. <i>Intermédiaires financiers</i>	24
5.7. <i>Fiscalité</i>	25
6. PRESENTATION GENERALE DE LA MAROCAINE VIE	27
6.1. <i>Renseignements à caractère général</i>	27
6.2. <i>Renseignements sur le capital de La Marocaine Vie</i>	31
6.3. <i>Politique de distribution des dividendes</i>	34
7. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA MAROCAINE VIE	36
7.1. <i>Les organes d'administration et de surveillance</i>	36
7.2. <i>Les organes de direction</i>	37
8. ACTIVITE DE LA MAROCAINE VIE	41
8.1. <i>Historique</i>	41
8.2. <i>Filiales de La Marocaine Vie</i>	43
8.3. <i>Activité</i>	47
8.4. <i>Moyens humains</i>	61
8.5. <i>Moyens informatiques</i>	63
8.6. <i>Politique d'investissement</i>	63
9. SITUATION FINANCIERE DE LA MAROCAINE VIE	64

10.	SITUATION PROVISOIRE	74
11.	PERSPECTIVES	76
12.	FACTEURS DE RISQUES	78
13.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	79
14.	DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	80
14.1.	<i>Principes et méthodes comptables utilisés par l'émetteur</i>	80
14.2.	<i>Les états de synthèse</i>	82

1. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

1.1. Abréviations

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
BCM	Banque Commerciale du Maroc
CA	Chiffre d’Affaires
CAA	Compagnie Africaine d’Assurances
CADA	Compagnie Atlantique d’Assurances
CAT	Compagnie d’Assurances Transport
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CFI	Casablanca Finance Intermédiation
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Internationale d’Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAPS	Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale
DEA	Diplôme d’Etudes Approfondies
DESS	Diplôme d’Etudes Supérieures Spécialisées
Dh	Dirhams
FCP	Fonds Commun de Placement
FFSA	Fédération Française des Sociétés d’Assurances
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d’Assurances et de Réassurances
IS	Impôts sur les sociétés
KDh	Milliers de Dirhams
MATU	Mutuelle d’Assurance des Transporteurs Unis
MDh	Millions de Dirhams
P/E	Price Earning Ratio (Cours/Bénéfice par Action)
PIB	Produit Intérieur Brut
PSN	Participation à la Solidarité Nationale
REMAR	Réunion Marocaine d’Assurance et de Réassurances
RMA	Royale Marocaine d’Assurances
SA	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurances
SGBDR	Système de gestion de Bases de Données Relationnelles
SICAV	Société d’Investissement à Capital Variable
SNA-RE	Société Nationale d’Assurances et de Réassurances (Liban)
Swiss RE	Société Suisse de Réassurance
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
UPFI	Union de participations Financières et immobilières
VNC	Valeur Nette Comptable

1.2. Définitions

Agent Général

L'agent Général d'Assurances est une personne physique mandataire d'une seule société d'assurance qu'il représente dans une région déterminée en vertu d'un traité de nomination.

L'agent général est rémunéré par des commissions. Le portefeuille de l'agent général reste la propriété de la société d'assurances mandante à laquelle il doit l'exclusivité de sa production sauf pour les risques qu'elle ne supporte pas ou qu'elle refuse de couvrir.

Assurance

Ce vocable est utilisé pour désigner :

- un contrat d'assurance par lequel le souscripteur se fait promettre par l'assureur pour son compte ou celui d'un tiers une prestation (pécuniaire en général) si le risque garanti se réalise ;
- une opération d'assurance ;
- les sociétés d'assurance habilitées à réaliser une opération d'assurance.

Assurance de personnes

Notion plus large que celle d'assurance-vie dans la mesure où elle inclut également l'assurance de dommages corporels qui recouvre l'assurance santé (remboursements de frais de soins, prestations en cas d'invalidité ou d'incapacité de travail temporaire ou définitive) et l'assurance contre les accidents corporels (indemnisation en cas de décès accidentel ou d'invalidité) autres que ceux liés à l'automobile qui sont couverts dans le cadre des assurances de responsabilité civile et sont donc réglementairement classés en assurances dommages.

Assurance-vie

Opération consistant à se couvrir contre les risques liés à la durée de la vie humaine.

Au sein de l'assurance vie, on distingue :

a) l'assurance en cas de vie : contrat d'assurance permettant la constitution d'une épargne et son versement sous forme de capital ou de rente à l'assuré, s'il est en vie à l'échéance du contrat.

Au sein de cette catégorie, on distingue trois types de contrats :

L'assurance de capital différé qui garantit à l'assuré le versement d'un capital déterminé s'il est en vie à un terme convenu ; en cas de décès de l'assuré avant terme, les primes versées restent acquises à la compagnie d'assurances.

L'assurance de capital différé qui garantit le versement d'une rente viagère (ie service pendant toute la durée de vie de l'assuré) ou temporaire (versée pendant une période déterminée). Si l'assuré n'est plus en vie à la date prévue pour le versement de la rente, les

primes sont perdues sans révision possible. La souscription d'une contre-assurance (c'est à dire moyennant un supplément de prime) lui permet de garantir soit le remboursement à un bénéficiaire désigné des primes en cas de décès avant l'échéance prévue pour le versement de la rente soit le paiement de la différence entre les primes versées et les rentes servies jusqu'à la date du décès de l'assuré.

L'assurance de rente immédiate qui garantit le versement d'une rente pendant toute la vie de l'assuré ou pendant une période déterminée, en contrepartie du versement d'un capital lors de la souscription du contrat.

b) l'assurance en cas de décès : à la différence de l'assurance en cas de vie qui est une opération d'épargne, l'assurance en cas de décès est une véritable opération de couverture de risque qui permet, en contrepartie du paiement d'une prime, d'assurer suite au décès de l'assuré, le versement d'un capital à un bénéficiaire désigné. Il existe trois principales sortes d'assurances en cas de décès :

L'assurance temporaire décès : formule la plus simple, garantit le versement d'un capital au bénéficiaire désigné si l'assuré décède avant une date déterminée.

L'assurance vie entière garantit le versement d'un capital au décès de l'assuré quelle qu'en soit la date. Ce dernier verse des primes pendant toute sa vie (primes viagères) ou jusqu'à un terme fixé à l'avance (primes temporaires).

L'assurance de survie est très proche de la précédente dans la mesure où l'assureur, en contrepartie de primes versées par l'assuré de son vivant, s'engage à payer au moment du décès de l'assuré, un capital ou une rente au bénéficiaire à condition que ce dernier soit en vie. Si le bénéficiaire décède avant l'assuré, les primes restent acquises à la compagnie.

c) l'assurance mixte : contrat combinant les garanties en cas de vie et en cas de décès, c'est à dire permettant le versement d'un capital au bénéficiaire désigné si le décès de l'assuré survient avant le terme prévu ou le versement de ce capital à l'assuré s'il est en vie au terme du contrat.

Bénéficiaire

Personne au profit de laquelle une assurance est souscrite.

Branches

Façon dont sont répertoriées les activités d'assurance sur le plan administratif. L'agrément de l'Etat est accordé aux assureurs par branche d'activité. La présentation comptable des opérations d'assurance organise cette classification par catégorie d'assurance.

Courtier

Le courtier est le mandataire de l'assuré. Il n'est lié à aucune société d'assurance. Il place les contrats de ses clients auprès des sociétés de son choix. Il est rémunéré par des commissions de courtage qui varient selon les branches. La profession de courtier est réglementée (idem pour les agents généraux) par des conditions de capacité professionnelle prescrites par la réglementation.

Garantie

Etendue de la couverture d'un risque par l'assureur. Les parties au contrat fixent les limites de la garantie notamment de la couverture ou le montant des capitaux assurés.

Participation aux bénéfices

Voir **rémunération des assurés**.

Portefeuille

Ensemble de contrats d'assurances détenus par une société d'assurances ou par des intermédiaires globalement ou par catégorie de risques.

Prévoyance

Notion plus large que celle de dommages corporels qui en constitue un peu plus de la moitié, elle regroupe l'ensemble des contrats garantissant le versement d'indemnités en cas de décès (que la cause soit accidentelle ou non), d'incapacité de travail et d'invalidité ainsi que, sous certaines conditions, le remboursement de frais de soins. Les opérations de prévoyance sont majoritairement souscrites dans le cadre de contrats collectifs (entreprises etc.) qui permettent de réaliser des économies de coûts de gestion et de mutualiser les risques, établissant une solidarité entre générations, catégories socioprofessionnelles, actifs cotisants et invalides.

Prime

Somme que doit payer l'assuré en contrepartie de l'engagement de l'assureur de prendre en charge un risque.

Provision

Somme mise en réserve pour la couverture des risques en cours.

En assurance, ce vocable couvre deux notions :

- les provisions techniques sont des dotations constituées par les assureurs pour faire face à leurs obligations à l'égard des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances (voir **Réserves Techniques**). Elles constatent leurs engagements et doivent être représentées par des placements d'un montant équivalent ;
- les indemnités provisionnelles sont les provisions versées aux victimes. Elles constituent un acompte à valoir sur l'indemnité définitive quand celle-ci n'a pas été fixée de manière définitive.

Rémunération des assurés

La rémunération globale de l'épargne investie par les assurés correspond à la somme des intérêts contractuels crédités aux provisions mathématiques (sur la base des taux garantis minima) et de la participation aux bénéfices (rémunération complémentaire déterminée en fonction des résultats techniques et financiers de la compagnie).

Réassurance

Opération par laquelle l'assureur (le cédant) cède à un autre assureur (le réassureur ou cessionnaire) une partie du risque qu'il a lui-même pris en charge en direct.

L'assureur et le réassureur sont liés par un contrat (traité de réassurance) par lequel l'assureur cède une partie des primes au réassureur à charge pour lui de payer une partie des sinistres.

Réserves particulières prévues par la loi

Ces réserves sont de deux sortes :

La réserve de garantie doit être alimentée par un prélèvement de 0,5% sur les primes brutes de réassurance. La constitution de cette réserve reste obligatoire jusqu'à ce que son montant atteigne 5% des réserves techniques correspondantes.

Le cautionnement : en vertu de l'article 2 de l'arrêté du 10 juin 1996, un cautionnement, dont le montant est fixé par le ministère des Finances, peut être exigé de toute entreprise d'assurance, de réassurance et de capitalisation. Le cautionnement est représenté à l'actif soit par des espèces soit en valeurs mobilières admises sans limitation pour la représentation des réserves techniques. Toutefois, il est de coutume que le cautionnement ne soit exigé que des entreprises n'ayant pas leur siège social au Maroc.

Réserves techniques

Les réserves sont destinées à répondre à la nécessité pour l'assureur de faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis de ses assurés. La nécessité de la constitution de ces réserves s'explique par le caractère successif du contrat d'assurance qui s'étend sur une période plus ou moins longue.

Réserves pour risques en cours

Les réserves pour risques en cours sont destinées à couvrir les risques afférents, pour les contrats dont les primes sont payables d'avance, à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance de prime.

Réserves pour sinistres à payer

Les réserves pour sinistres à payer sont des réserves pour sinistres survenus mais non encore payés à la date de l'inventaire. Elles constituent un facteur de solvabilité de grande importance car elles représentent des dettes envers les assurés au titre de sinistres survenus antérieurement à la date d'inventaire. Elles sont calculées exercice par exercice et dossier par

dossier pour le montant brut sans tenir compte des cessions en réassurances ; elles sont majorées de 5% au titre des chargements de gestion.

Réserves mathématiques :

Les réserves mathématiques font l'objet d'une réglementation stricte car elles représentent une part importante de l'épargne gérée par les compagnies d'assurances. Ces réserves sont constituées en matière d'assurance-vie et capitalisation et pour les rentes d'accidents du travail. Les réserves mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré. Leurs calculs reposent sur trois éléments essentiels : un taux d'intérêt fixé par les autorités, une table de mortalité définie en fonction de la catégorie d'assurance exploitée et un taux de chargement de gestion destiné à couvrir les frais généraux :

Les tables de mortalité : les tables de mortalité applicables au Maroc sont les tables françaises « PM 1960-1964MKH » pour les assurances en cas de décès et « PF 1960-1964 MKH » pour les assurances en cas de vie.

Les taux d'intérêt techniques : taux de rémunération minimal servi aux assurés ; il est fixé à 5 % pour les contrats de rente immédiate, 4% pour les assurances temporaires au décès et 4,5% pour les autres catégories de contrats.

Le taux de chargement ou frais de gestion : ce taux est défini par la loi, il varie de 1 pour mille à 6 % selon le type de contrat.

Réserve de capitalisation :

La réserve de capitalisation est prévue pour l'assurance-vie et capitalisation ainsi que pour les accidents de travail et constitue un complément à la réserve mathématique. Elle est destinée à parer la dépréciation des valeurs affectées à la représentation des réserves mathématiques et la diminution de leur revenu. Elle est alimentée en représentation des réserves mathématiques. Le montant de la réserve ne peut dépasser 15% de l'ensemble des valeurs admises en représentation des réserves techniques.

Résultat technique

Somme qui résulte de la différence entre le montant des primes d'une part et celui des sinistres payés en cours d'année, de la dotation aux sinistres à payer (ou dotation de réserves), des commissions et autres charges ainsi que des frais de gestion d'autre part. Ce calcul donne la situation technique brute de réassurance.

Le résultat technique net de réassurance est obtenu en retranchant de cette somme la part des primes cédées par l'assureur au réassureur et en rajoutant les prestations prises en charge par le réassureur.

2. AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats de l'émetteur et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

3. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée par SOGEBOURSE, en sa qualité de conseiller et coordinateur global, conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°05/00 du 25 décembre 2000 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de La Marocaine Vie, recueillies par SOGEBOURSE, notamment lors des *due diligence* effectuées auprès de la Société;
- Les comptes sociaux de La Marocaine Vie pour les exercices 1998 à 2000;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 1998 à 2000;
- Les rapports d'audit pour les exercices 1998 à 2000;
- Le rapport préliminaire de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances de l'exercice 2000;

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande;
- Tenue à la disposition du public au siège de La Marocaine Vie et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

4. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

4.1 Le Directoire

M. Alexandre HOEN
Président du Directoire
La Marocaine Vie

Le Directoire représenté par Monsieur Alexandre HOEN, Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de La Marocaine Vie ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

4.2 Les contrôleurs

Les Commissaires aux comptes

M. Faïçal MEKOUAR
FIDAROC
71 rue Allal Ben Abdallah Casablanca
Tél : 022 31 46 18/ 31 29 41

M. Hassan ALAMI
MANAY MAROC
11 rue Ibn Tofail Casablanca
Tél : 022 25 21 10

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables des comptes sociaux données dans la présente note d'information relative à l'augmentation de capital de La Marocaine Vie, en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Date du premier exercice soumis au
contrôle : 1998
Date d'expiration du mandat actuel : 2003

L'exercice social clos le 31 décembre 1998 a fait l'objet de vérifications par nos soins dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes.

Notre opinion sur les comptes pour cet exercice est la suivante :

Nous avons été désignés en tant que commissaires aux comptes par votre Assemblée Générale du 8 mai 1998. En vertu des articles 170 et 173 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, les états de synthèse, faisant ressortir un montant des capitaux propres de KMAD 42 751 dont un

bénéfice net de KMA 11 879, établis sur la base des comptes arrêtés par le conseil d'administration, doivent être tenus à la disposition des commissaires aux comptes soixante jours au moins avant l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration, se fondant sur la dérogation accordée aux compagnies d'assurances de pouvoir arrêter les comptes jusqu'au 31 mai 1999, ne s'est réuni que le 21 mai 1999 pour procéder à cet arrêté des comptes. En conséquence, le délai de soixante jours sus-visé n'a pu être respecté.

Les comptes de La Marocaine Vie, relatifs aux exercices clos les 31 décembre 1998 et 1997 ayant été audités, nous nous référons en conséquence aux travaux de notre confrère PriceWaterhouseCoopers qui a procédé à cet audit conformément aux normes internationales. Son opinion exprimée dans son rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998, à laquelle nous ne pouvons qu'adhérer, est présentée ci-dessous

1998

1. Un actuaire indépendant a été chargé par la Compagnie pour la validation des provisions techniques arrêtées aux 31 décembre 1998.

2. La compagnie a comptabilisé en 1998 une plus-value sur réévaluation des titres détenus sur La Marocaine Vie Immobilier après sa fusion en 1996 avec les Sociétés Civiles Immobilières. Cette plus-value de MAD 16.186.000 aurait dû être comptabilisée en 1996 au moment de l'échange des titres détenus sur les sociétés absorbées. Il en résulte une surestimation du résultat avant impôt au 31 décembre 1998 du même montant.

3. Dans le cadre d'un traité d'apport conclu avec la filiale "La Marocaine Vie Immobilier" en date du 28 décembre 1998, la Compagnie a apporté à sa filiale l'ensemble des délégations inscrites à son actif pour une valeur nette comptable de

MAD 10.834.091, ainsi que sa participation détenue sur la société BENIF pour MAD 2.799.400. La valeur de ces apports a été fixée à respectivement MAD 23.833.220 et MAD 3.359.280.

Ces opérations approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie réunie en date du 31 décembre 1998, n'ont pas été comptabilisées dans ses comptes au 31 décembre 1998. Cette situation a eu pour impact de sous-estimer les produits et le résultat avant impôt de l'exercice 1998 de MAD 13.559.009.

4. Jusqu'en 1997, la Compagnie comptabilisait les frais d'acquisition des contrats d'assurance-vie acquis dans les charges de l'exercice de leur survenance.

A partir de 1998, la Compagnie a décidé d'immobiliser une partie de ces frais soit MAD 18.127.865 déterminée selon des coefficients fixés forfaitairement par la Direction. Le montant ainsi immobilisé sera étalé sur cinq ans à compter de l'exercice 1998. Ce changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition de contrats acquis a eu pour conséquence de minorer les charges de l'exercice 1998 et de surestimer le résultat avant impôt du même exercice d'environ MAD 14.502.291.

5. Les charges de l'exercice 1998 comprennent un montant de MAD 2.175.000 correspondant aux bonus de 1997 accordés à la Direction de la Compagnie et comptabilisés dans le comptes de la Société filiale UPFI suite à une décision de la Direction. En 1998, la Société UPFI a refacturé à la Marocaine Vie le montant de ces bonus. Cette situation a eu pour effet de sous-estimer le résultat avant impôt de l'exercice 1998 de MAD 2.175.000. Quand au résultat de 1997 il a été surestimé de MAD 2.175.000.

6. La Compagnie a comptabilisé en 1998 dans un compte à recevoir un

règlement de rappel d'impôt sur l'IS et la PSN au titre de l'exercice 1993 pour MAD 1.566.220. Cependant, à ce stade, il existe une incertitude quant au recouvrement de ce montant.

7. Avec PriceWaterhouseCoopers nous considérons, qu'à l'exception des situations décrites aux paragraphes 1 à 6, les états de synthèse de La Marocaine Vie donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 1998 et 1997, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la réglementation des assurances en vigueur.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables contenues dans la présente note d'information relative à l'augmentation de capital de La Marocaine Vie, en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de La Marocaine Vie pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et 2000 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables

utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Notre opinion sur les comptes pour ces exercices est la suivante :

1999

Le résultat de l'exercice 1999 comprend une plus-value de MAD 13 millions réalisée en 1998 dans le cadre d'un traité d'apport conclu entre La Marocaine Vie et sa filiale La Marocaine Vie Immobilier.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse de La Marocaine Vie donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1999 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc pour les entreprises d'assurances.

Nous n'avons pas effectué de revue actuarielle des provisions mathématiques au 31 décembre 1999 car la Compagnie fait appel de manière régulière à un actuaire indépendant qui a attesté la réalité et l'exhaustivité des provisions mathématiques comptabilisées au 31 décembre 1999.

2000

La compagnie a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles et financières au 31 décembre 2000. Le résultat de la réévaluation, de MAD 34 millions, a été comptabilisé en produits.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états de synthèse de la

situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société La Marocaine Vie au 31 décembre 2000 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc pour les entreprises d'assurances.

30.06.2001

La situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges de La Marocaine Vie au terme du premier semestre 2001 couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 ont fait l'objet d'un examen limité de notre part.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états de synthèse (situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges) ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La perte au 30 juin 2001 s'élevant à MMAD 102 comprend une charge non courante de MMAD 34 relative à l'annulation de la plus-value constatée au 31 décembre 2000 suite à la réévaluation des immobilisations corporelles et financières de La Marocaine Vie à cette date. Cette réévaluation, n'ayant pas réuni toutes les conditions de validité nécessaires, avait entraîné une majoration

du résultat de l'exercice 2000 et des capitaux propres au 31 décembre 2000 de MMAD 34.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'effet de la situation décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états de synthèse susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de La Marocaine Vie, au terme du premier semestre arrêté au 30.06.2001, ni du résultat de ses opérations pour le semestre clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc pour les entreprises d'assurances.

Sur la base de la situation provisoire au 30 juin 2001, les pertes cumulées sont supérieures aux trois quarts du capital social. Si cette situation devait persister à la clôture de l'exercice 2001, la société devrait se conformer aux dispositions de l'article 357 de la loi 17-95. Nous savons par ailleurs que les associés continuent à apporter leur soutien financier à la société et qu'une augmentation de capital par souscription en numéraire de 210 000 actions au prix de MAD 270, soit une augmentation des capitaux propres de MMAD 56,7 a été décidée le 17 août 2001.

Les auditeurs
M. A. BELKASMI
Associé
PRICE WATERHOUSE COOPERS
101, Bd Massira Al Khadra Casablanca
Tél : 022 77 90 00/ 98 40 40

Nous avons audité les bilans de La Marocaine Vie arrêtés au 31 décembre 1998, 1999 et 2000 ainsi que les comptes de produits et charges, les états de soldes de gestion, les tableaux de financement et les états des informations complémentaires (ETIC) pour les exercices clos à ces dates. La préparation de ces états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants présentés et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, et des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Notre opinion sur ces états financiers décrit les situations suivantes :

1998

1. Un actuaire indépendant a été chargé par la Compagnie pour la validation

des provisions techniques arrêtées aux 31 décembre 1997 et 1998.

2. La compagnie a comptabilisé en 1998 une plus-value sur réévaluation des titres détenus sur La Marocaine Vie Immobilier après sa fusion en 1996 avec les Sociétés Civiles Immobilières. Cette plus-value de MAD 16.186.000 aurait dû être comptabilisée en 1996 au moment de l'échange des titres détenus sur les sociétés absorbées. Il en résulte une surestimation du résultat avant impôt au 31 décembre 1998 du même montant.
3. Dans le cadre d'un traité d'apport conclu avec la filiale "La Marocaine Vie Immobilier" en date du 28 décembre 1998, la Compagnie a apporté à sa filiale l'ensemble des délégations inscrites à son actif pour une valeur nette comptable de MAD 10.834.091, ainsi que sa participation détenue sur la société BENIF pour MAD 2.799.400. La valeur de ces apports a été fixée à respectivement MAD 23.833.220 et MAD 3.359.280.

Ces opérations approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie réunie en date du 31 décembre 1998, n'ont pas été comptabilisées dans ses comptes au 31 décembre 1998. Cette situation a eu pour impact de sous-estimer les produits et le résultat avant impôt de l'exercice 1998 de MAD 13.559.009.

4. Jusqu'en 1997, la Compagnie comptabilisait les frais d'acquisition des contrats d'assurance-vie acquis dans les charges de l'exercice de leur survenance.

A partir de 1998, la Compagnie a décidé d'immobiliser une partie de ces frais soit MAD 18.127.865 déterminée selon des coefficients fixés forfaitairement par la Direction. Le montant ainsi

immobilisé sera étalé sur cinq ans à compter de l'exercice 1998. Ce changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition de contrats acquis a eu pour conséquence de minorer les charges de l'exercice 1998 et de surestimer le résultat avant impôt du même exercice d'environ MAD 14.502.291.

5. Les charges de l'exercice 1998 comprennent un montant de MAD 2.175.000 correspondant aux bonus de 1997 accordés à la Direction de la Compagnie et comptabilisés dans le comptes de la Société filiale UPFI suite à une décision de la Direction. En 1998, la Société UPFI a refacturé à la Marocaine Vie le montant de ces bonus. Cette situation a eu pour effet de sous-estimer le résultat avant impôt de l'exercice 1998 de MAD 2.175.000 (1997 : surestimation de MAD 2.175.000).
6. La Compagnie a comptabilisé en 1998 dans un compte à recevoir un règlement de rappel d'impôt sur l'IS et la PSN au titre de l'exercice 1993 pour MAD 1.566.220. Cependant, à ce stade, il existe une incertitude quant au recouvrement de ce montant.
7. A notre avis et à l'exception des situations décrites aux paragraphes 1 à 6, les états de synthèse de La Marocaine Vie donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 1998 et 1997, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la réglementation des assurances en vigueur.

1. Un actuaire indépendant a été chargé par la Compagnie pour la validation des provisions techniques arrêtées au 31 décembre 1999.
2. Dans le cadre d'un traité d'apport conclu avec sa filiale Marocaine Vie Immobilier en date du 28 décembre 1998, la Compagnie a apporté à sa filiale l'ensemble des délégations inscrites à son actif pour une valeur nette comptable de DH 10 834 091, ainsi que sa participation détenue dans la société BENIF pour DH 2 799 400. La valeur de ces apports a été fixée à respectivement DH 23 833 220 et DH 3 359 280.

Ces opérations approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie réunie en date du 31 décembre 1998, n'avaient pas été comptabilisées dans ses comptes au du 31 décembre 1998 et n'ont été comptabilisées qu'en 1999. Cette situation a eu pour impact de surestimer les produits et le résultat avant impôts de l'exercice 1999 de DH 13 559 009 (1998 : sous-estimation du résultat avant impôts du même montant). Toutefois la situation nette au 31 décembre 1999 n'en a pas été affectée.

3. A notre avis, et à l'exception des situations décrites au paragraphe 1 et 2 ci-dessus, les états financiers de La Marocaine Vie donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1999 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la

1999

réglementation des assurances en vigueur.

2000

1. La Compagnie a procédé à une réévaluation libre de ses immobilisations corporelles et financières au 31 décembre 2000. Les plus-values d'un montant de DH 34,3 millions dégagées par cette opération, ont été inscrites dans les produits de l'exercice 2000 au lieu de la situation nette.
2. A notre avis, et à l'exception des situations décrites au paragraphe 1 ci-dessus, les états financiers de La Marocaine Vie donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2000 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la réglementation des assurances en vigueur.
3. Il est à noter qu'une revue actuarielle par un cabinet international a été effectuée pour la validation des provisions techniques arrêtées au 31 décembre 2000.

2. Le conseiller juridique

M.Jacques HUMBLE
Société Fiduciaire du Maroc
71 rue Allal Ben Abdallah Casablanca
Tél : 022 31 24 07/ 31 29 41

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires, de La Marocaine Vie et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

L'organisme conseil

Mme Nezha HAYAT
Président du Directoire
SOGEBOURSE
55 Bvd Abdelmoumen
Casablanca
Tél : 022 43 98 40

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Responsable de l'information et de la communication financière

M.Bachir BADDOU
Directeur Général
La Marocaine Vie
Téléphone 212 22 20 63 20 à 24
Télécopie : 212 22 26 19 71
E-mail : baddoub@lamarocainevie.co.ma

5. PRESENTATION DE L'OPERATION

5.1. Cadre de l'opération

L'augmentation de capital de La Marocaine Vie par souscription en numéraire avec exercice du droit préférentiel de souscription, objet de la présente note d'information, a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/08/2001 sur proposition du Conseil d'Administration à la suite de sa réunion du 05/07/2001. Le nombre d'actions à émettre, soit 210 000 actions, ainsi que le prix d'émission, soit 270 dirhams par action ont été fixés par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/08/2001.

5.2. Objectifs de l'opération

Le Groupe SOCIETE GENERALE a signé en date du 19 juin 2001 un protocole d'accord avec La Marocaine Vie en vue de la prise de contrôle de cette dernière par l'intermédiaire de SOGECAP et de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES qui ont acquis respectivement 35,05% et 14,97% du capital de La Marocaine Vie en date du 9 juillet 2001, au prix de 330 Dh, portant ainsi la participation globale du GROUPE SOCIETE GENERALE a 50,02%.

Dans un souci d'équité vis-à-vis de l'ensemble des détenteurs du titre La Marocaine Vie, le GROUPE SOCIETE GENERALE a proposé du 12 juillet 2001 au 27 juillet 2001 à toute personne intéressée, le rachat des titres au prix de 330 DH par action.

A l'issue de cette opération, le GROUPE SOCIETE GENERALE détient 60,26% du capital de La Marocaine Vie (SOGECAP : 43,18% et la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES : 17,09%).

La prise de contrôle de La Marocaine Vie a été soumise à la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale en date du 20 juin qui n'a soulevé aucune objection dans son courrier daté du même jour.

Cette opération se justifie par la volonté du Groupe SOCIETE GENERALE, déjà présent au Maroc, par l'intermédiaire de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, de développer le secteur de l'assurance vie au Maroc et de capitaliser ainsi sur son expérience réussie en France dans ce même secteur. Ce dispositif bénéficiera de l'assistance, en termes de ressources et de compétences, de SOGECAP cinquième compagnie d'assurance vie en France (source FFSA).

La Marocaine Vie, société cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca depuis juillet 1998, très présente sur le marché de l'assurance vie au Maroc avec 5% (source FMSAR) de part de marché sur ce secteur au 31.12.2000, souhaite pour sa part nouer un partenariat de longue durée avec un partenaire stratégique disposant d'un savoir-faire reconnu dans le domaine de l'assurance vie.

SOGECAP et les Groupes Kettani et Benkirane, ont donc décidé d'exploiter leurs compétences respectives dans le domaine de l'assurance et de mettre en place une collaboration qui se traduira par leur participation commune au développement de La Marocaine Vie.

La Marocaine Vie distribuera également l'ensemble de ses produits par l'intermédiaire du réseau de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Cette dernière dispose à cet effet d'un réseau actuel de 150 agences en expansion dans toutes les villes du Royaume.

La présente opération d'augmentation de capital est principalement motivée par la volonté du Groupe SOCIETE GENERALE et des actionnaires fondateurs de renforcer les fonds propres de la Marocaine Vie pour lui permettre d'envisager un important programme de développement : mise en place de nouveaux produits, développement du système d'information, mise en place d'outils de contrôle de gestion, recrutement, formation et communication.

Tous les actionnaires détenant 5% ou plus du capital de La Marocaine Vie, y compris les actionnaires fondateurs, ont manifesté leur adhésion à la présente opération. Seule SWISS RE n'a pas encore fait connaître sa position.

5.3. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature : actions ordinaires.

Nombre : 210 000

Valeur nominale : 100 Dh.

Prix de souscription : 270 Dh.

Montant global de l'opération : 56 700 000 Dh avec une prime d'émission de 35 700 000 Dh.

Cotation des titres : les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes. La date de la première cotation aura lieu le 09/11/2001.

Forme : nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Libération des titres : les actions nouvelles seront entièrement libérées et libres de tout engagement.

Date de jouissance : les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2001.

Droits attachés : toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à une voix lors de la tenue des assemblées.

Négociabilité des actions : Les actions sont librement négociables à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

5.4. Modalités d'émission et de souscription

Période de souscription : 10/10/2001 au 30/10/2001.

Les actions nouvelles seront réservées à titre préférentiel et irréductible aux porteurs d'actions de capital à raison de 2 actions nouvelles pour 5 anciennes.

Conformément à la loi, chaque actionnaire aura un droit préférentiel irréductible à la souscription de ces actions nouvelles, et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'il possède. Etant précisé que chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 189 dernier alinéa de la loi 17-95 du 30 Août 1996, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Pendant toute la durée de la souscription, ce droit est négociable ou cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Le prix théorique desdits droits de souscription est le suivant : $DS = (\text{Cours de l'action La Marocaine Vie à la veille de la date de détachement du droit} - \text{prix d'émission}) * 210\,000 / 735\,000$.

Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle de la négociation des rompus d'actions qui pourraient apparaître en procédant à l'achat ou à la vente des actions nécessaires pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles.

En outre, les actionnaires pourront, pendant toute la durée de la souscription, souscrire à titre réductible aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

En cas d'insuffisance de la souscription, le Directoire, en conformité avec le mandat donné par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/08/2001, fera souscrire par tout actionnaire ou tiers de son choix, les actions non couvertes par les souscriptions reçues à titre irréductible et réductible.

Résultats de l'opération :

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca le 07/11/2001.

Date prévue pour l'inscription en compte des titres : 09/11/2001.

Nom de l'organisme mandaté par La Marocaine Vie pour l'inscription en compte des titres : Casablanca Finance Intermédiation (CFI).

5.5. *Eléments d'appréciation du prix de souscription*

Instances ayant fixé le prix de souscription : le prix de souscription a été fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/08/2001.

Eléments d'information nécessaires à l'appréciation du prix de souscription:

	2000
Résultat net (Dh)	-12 344 293
Fonds Propres (Dh)	83 835 610
Nombre d'actions	525 000
Capital Social	52 500 000
Bénéfice Par Action (Dh)	ns
Fonds Propres par action (Dh)	159,69
P/E (prix de souscription/Bénéfice par action)	ns
P/FP (prix de souscription/ fonds propres par action)	1,69

	Moyenne des cours de bourse sur les trois derniers mois	Moyenne des cours de bourse sur les six derniers mois
Décote du prix de souscription en Dh	37	60
Décote du prix de souscription en %	12	18

Titre La Marocaine Vie non ajusté des opérations d'augmentation de capital d'août et de décembre 2000 (Source BVC)

	1999	2000
Cours plus haut	595	570
Cours plus bas	510	360

	janvier à mars 2001	avril à juin 2001
Cours plus haut	360	331
Cours plus bas	306	275

	Janvier 2001	février 2001	mars 2001	avril 2001	mai 2001	juin 2001
Cours plus haut	360	355	355	331	320	287
Cours plus bas	306	330	320	302	296	275

Dh	1999	2000
Volume des transactions sur le titre La Marocaine Vie	20 410 982 013	8 663 365 114

Dh	Janvier 2001	février 2001	mars 2001	avril 2001	mai 2001	juin 2001
Volume des transactions sur le titre La Marocaine Vie	212 851 128	48 476 054	400 932 936	163 511 332	253 654 768	121 716 788

Le cours de La Marocaine Vie a été suspendu à partir du 04/07/2001 au 06/07/2001 dans l'attente de la conclusion de la prise du contrôle de La Marocaine Vie par le GROUPE SOCIETE GENERALE.

L'augmentation de capital de La Marocaine Vie décidée en octobre 2000 et réalisée en décembre 2000 par l'émission de 125 000 actions à un prix de 390 Dh par action a donné lieu à une évaluation de la compagnie à l'aide des méthodes généralement retenues pour les compagnies d'assurance.

5.6. Intermédiaires financiers

Le conseiller et coordinateur global de l'opération : SOGEBOURSE

Etablissements chargés de recueillir les souscriptions du public : L'ensemble des dépositaires de titres La Marocaine Vie.

Organisme centralisateur de l'opération : La Société Générale Marocaine de Banques.

5.7. Fiscalité

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes des actions offertes dans la présente opération sont soumis à l'impôt général sur le revenu (IGR) au taux de 10%, par voie de retenue à la source.

Imposition des plus values

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les plus-values de cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs sont soumises à l'IGR au taux de 10%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion
- L'apport en société

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 Dh.
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Les profits net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission

Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les sociétés

Imposition des dividendes

Les dividendes et autres produits de participation et revenus assimilés distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les produits précités ne sont pas soumis à ladite taxe si la

société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'article de son imposition à l'IS.

Les produits précités provenant de la distribution de bénéfices par les sociétés relevant de l'IS sont inclus dans la base imposable à l'IS et à la cotisation minimale de la société bénéficiaire après un abattement de 100% conformément à l'article 9 du Dahir n°1-86-239 du 31 décembre 1986 portant loi n°24-86 instituant l'impôt sur les sociétés.

Imposition des plus values

Conformément aux dispositions de la loi n°24-86 instituant un impôt sur les sociétés, les plus values de cession des titres de participation sont soumises à l'IS. Cependant lesdites plus-values bénéficient :

- d'un abattement de 0% si la durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans;
- d'un abattement de 25% si cette durée est supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 4 ans;
- d'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans;
- d'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans;
- de l'exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à :
 - réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice dans le délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation desdits terrains à la propre exploitation professionnelle de la société ou à l'édification de constructions destinées au même usage;
 - conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Actionnaires personnes physiques ou morales non résidentes

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10%.

Imposition des plus values

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes non résidentes ne sont pas imposés.

6. PRESENTATION GENERALE DE LA MAROCAINE VIE

6.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale :	La Marocaine-Vie.
Siège social :	37 boulevard Moulay Youssef à Casablanca.
Numéro de téléphone:	(212) 22 20 63 20 à 24
Numéro de télécopie :	(212) 22 29 73 07
Site internet:	www.lamarocainevie.co.ma
Forme juridique :	Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi n°17.95 relative aux sociétés anonymes et faisant appel public à l'épargne.
Date de création :	26 Décembre 1977.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro du registre de commerce :	N° 36 675 à Casablanca.
Exercice social :	Début : 1 ^{er} Janvier. Fin : 31 Décembre.

Objet social : selon l'article 3 des statuts refondus par l'AGE du 27 octobre 2000.

La société a pour objet :

- Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tous risques, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation;
- La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement;
- La société s'interdit expressément toutes opérations autres que celles spécifiées ci-dessus ou étrangères au placement des fonds sociaux.

En vertu de l'agrément qui lui a été délivré par le Ministère des Finances, La Marocaine-Vie opère exclusivement dans les assurances de personnes : l'assurance-vie, l'épargne et la prévoyance.

Capital social actuel :	52 500 000 Dh intégralement libérés.
Nombre d'actions :	525 000 d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.
Documents juridiques :	Les documents juridiques relatifs à La Marocaine-Vie peuvent être consultés au siège social.

Assemblées générales :

- Convocation :

Les assemblées sont convoquées par le conseil de surveillance.

Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées :

- Par le ou les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le conseil de surveillance;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion, au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé au Bulletin Officiel ; cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital le siège et le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, ainsi que le texte des projets de résolutions.

- Composition :

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à la condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

- Vote :

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Déclarations de franchissement de seuil :

- seuils statutaires

Il n'existe pas de seuils statutaires devant être déclarés à La Marocaine Vie.

- seuils spécifiques au secteur d'activité

En vertu de l'article 2 de l'instruction de la DAPS n°18 du 29 mars 1996 relative aux indicateurs de solvabilité et aux règles de fonctionnement des entreprises d'assurance, « *les changements de majorité, les cessions de plus de 10% des actions et les prises de contrôle direct ou indirect au-delà de 30% du capital social, sont, préalablement à leur réalisation, portés à la connaissance de l'Administration qui dispose d'un délai de 30 trente jours pour faire connaître ses observations* »

- seuils réglementaires

Dans la mesure où la Marocaine Vie est cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca, les seuils réglementaires applicables sont ceux prévus par le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété par la loi n° 34-96 du 9 janvier 1997 qui précise que :

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca, informe cette société, ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la SBVC dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participations, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit Conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général de la Bourse des Valeurs de Casablanca ».

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 Septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°31-96 du 1er Janvier 1997, Chapitre IV – Article 68 ter).

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la Bourse des Valeurs, et qui vient céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la SBVC dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général la Bourse des Valeurs de Casablanca. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 Septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°31-96 du 1^{er} Janvier 1997, Chapitre IV – Article 68 ter).

Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°08/97 du 12 décembre 1997.

- les sanctions prévues en cas de manquement à ces déclarations.

Selon l'article 75 bis du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété par la loi n°34-96 du 9 janvier 1997 relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca, « est passible d'une amende de 5000 Dh à 100 000 Dh, toute personne physique ou morale qui ne déclare pas dans les délais prescrits un franchissement à la hausse de l'un des seuils de participation dans une société cotée en bourse ou qui ne déclare pas au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ses intentions, conformément aux dispositions de l'article 68 ter ci-dessus. En outre, cette personne perd le droit de vote sur les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'infraction. En cas de cession consécutive à la constatation de l'infraction, le cessionnaire est rétabli dans ses droits de vote ». Les franchissements à la baisse sont passibles des mêmes sanctions.

6.2. Renseignements sur le capital de La Marocaine Vie

6.2.1. Renseignements à caractère général

Evolution du capital

La Marocaine Vie a été créée en 1977, avec un capital social de 4 MDh, réparti en 40 000 actions de 100 Dh de valeur nominale.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Montant de l'augmentation de capital (Dh)	Nombre total d'actions	Montant total du capital (Dh)
26 décembre 1977	Constitution de la société par apports en numéraire	40 000	4 000 000	40 000	4 000 000
22 mai 1991	Par incorporation de réserves	12 000	1 200 000	52 000	5 200 000
13 juin 1991	Apports en numéraire	68 000	6 800 000	120 000	12 000 000
5 décembre 1997	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 2 actions anciennes)	60 000	6 000 000	180 000	18 000 000
30 décembre 1997	Apports en numéraire	120 000	12 000 000 ¹	300 000	30 000 000
30 juin 2000	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 3 actions anciennes)	100 000	10 000 000	400 000	40 000 000
21 décembre 2000	Augmentation de capital par souscription en numéraire	125 000	12 500 000 ²	525 000	52 500 000

Source : La Marocaine Vie

¹ L'augmentation de capital n'a donné lieu à aucune prime d'émission (prix de souscription : 100Dh). 6 000 000 Dh ont été libérés le 30/12/97 et 6 000 000 Dh lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/04/98.

² L'augmentation de capital a donné lieu à une prime d'émission de 36 250 000 Dh, soit 290 Dh par action.

6.2.2. Répartition du capital et des droits de vote

Situation au 01/08/2001:

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage
SOGECAP	226 671	43,18% ³
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	89 700	17,09% ⁴
Monsieur Kettani	647	0,12%
Monsieur Benkirane	2 525	0,48%
SICOREP	47 094	8,97%
ROFAPA	39 983	7,62%
SWISS RE	52 500	10,00%
FLOTTANT	65 880	12,55%
TOTAL	525 000	100,00%

Source : La Marocaine Vie

SOGECAP est la cinquième compagnie d'assurance vie en France avec près de 3 000 000 de contrats sous gestion. C'est une filiale spécialisée du GROUPE SOCIETE GENERALE qui, au 31.12.2000, dispose de 817,4 millions d'euros de fonds propres, de 30 milliards d'euros de provisions techniques et a réalisé un résultat net de 115,4 millions d'euros.

Au 31.12.2000, les fonds propres nets de LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES atteignent 2,493 milliards de DH. A la même date, LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a réalisé 458,8 millions de résultat net.

SICOREP et ROFAPA sont des holdings financières dont l'objet est la prise de participation et dont les actionnaires majoritaires sont respectivement Monsieur Hamza Kettani et Monsieur Ahmed Benkirane.

Swiss RE est le 2^{ème} réassureur mondial et 1^{er} réassureur vie mondial⁵.

Nombre d'actions propres acquises et détenues en portefeuille par La Marocaine Vie ou par une des sociétés à laquelle elle participe à plus de 50% :

LA MAROCAINE-VIE : 6 790 titres.

MAROCAINE-VIE IMMOBILIER : 1 706 titres.

UPFI : 72 titres.

Pacte d'actionnaires

En date du 5 juillet 2001, SOGECAP, LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, SICOREP, ROFAPA ainsi que Messieurs Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE ont signé un pacte d'actionnaires qui stipule que les parties disposent

³ cf 5.2 Objectifs de l'opération

⁴ cf 5.2 Objectifs de l'opération

⁵ Rapport annuel Swiss Re 2000

mutuellement d'un droit de préemption leur permettant d'acquérir les titres cédés par l'autre partie, à condition que ce droit de préemption s'exerce sur la totalité des titres cédés.

Ce pacte d'actionnaires stipule également que SOGECAP et LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES reconnaissent le droit au Groupe KETTANI (SICOREP et Hamza KETTANI) et au Groupe BENKIRANE (ROFAPA et Ahmed BENKIRANE) au maintien de leur participation globale au capital de La Marocaine Vie à au moins 20% (étant entendu que cet engagement ne vaudra que pour autant que SOGECAP et LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES détiennent plus de 50% du capital de La Marocaine Vie.

Le Groupe KETTANI (SICOREP et Hamza KETTANI) et le Groupe BENKIRANE (ROFAPA et Ahmed BENKIRANE) s'engagent par ailleurs à ce que leur participation globale au capital de La Marocaine Vie ne dépasse en aucune circonstance, directement ou indirectement 30%, et 33% en tenant compte de la participation de SWISS RE.

Evolution de la structure de l'actionnariat

- Création de La Marocaine Vie en 1977 avec comme principaux actionnaires M.Hamza KETTANI, M.Ahmed BENKIRANE, la Sentry Insurance International, l'Eagle Star, la SNA Re et la BCM.
- 1981 marque l'entrée des Mutuelles du Mans Assurances et de Prudentia, filiale de la Swiss Re, dans le capital à hauteur de 18% et 5% respectivement et la sortie de Sentry Insurance International et Eagle Star;
- En 1996, la BCM cède sa participation (10% du capital) à MM. Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE;
- En 1997, les Mutuelles du Mans Assurances se retirent au profit de Monsieur Hamza KETTANI et Monsieur Ahmed BENKIRANE. Cette sortie s'est faite sur la base d'un prix de cession de 674 Dh par action.
- Le 12 juillet 2000, la Swiss Re rachète 2% du capital à Monsieur KETTANI, 2% du capital à Monsieur BENKIRANE et 1% du capital à UPFI, filiale de La Marocaine Vie sur la base du cours de bourse au jour de la transaction, soit 522 Dh par action.
- Le 9 juillet 2001, SNA Re cède 8,38% du capital au Groupe KETTANI à un prix de 315 Dh par action.
- Le 9 juillet 2001, SOGECAP, cinquième compagnie d'assurance vie en France et filiale spécialisée du GROUPE SOCIETE GENERALE ainsi que la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES rachètent respectivement 35,054% et 14,966% du capital aux Groupes KETTANI (actions détenues par Monsieur KETTANI et par SICOREP) et BENKIRANE (actions détenues par Monsieur BENKIRANE et par ROFAPA). La transaction a été conclue à un prix de 330 Dh par action.
- Le 11 juillet 2001, SICOREP cède à ROFAPA 22 000 actions (soit la moitié du bloc racheté le 09/07/2001 à SNA RE) à un prix de 315 Dh par action.

6.2.3. Intention des actionnaires

Dans les 12 mois suivant l'opération objet de la présente note d'information, les actionnaires majoritaires, SOGECAP et la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES n'envisagent ni de réduire ni de vendre leur participation dans La Marocaine Vie sous réserve de la réglementation boursière en vigueur. Les actionnaires majoritaires maintiendront la cotation en bourse du titre La Marocaine Vie.

6.3. Politique de distribution des dividendes

- Dispositions statutaires (Article 30 des statuts de La Marocaine Vie)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période, de tous amortissements et de toutes provisions de quelque nature qu'elles soient, constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à un fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge utile d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de la société à compter de la date de mise en paiement du dividende.

- Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

	1998	1999	2000
Résultat Net (Dh)	11 879 074	14 578 785	-12 344 293 ⁶
Dividendes (Dh)	4 500 000	5 400 000	-
Taux de distribution (%)⁷	38%	37%	-
Nombre d'actions	300 000	300 000	525 000
Résultat net par action (Dh)	40	49	ns
Dividende par action (Dh)	15	18	-

- Politique future

La décision de distribution de dividendes et leur montant dépendra des résultats et de la situation financière de La Marocaine Vie. Cette décision dépendra également des différents projets d'investissement envisagés par La Marocaine Vie.

⁶ cf observations des auditeurs.

⁷ Taux de distribution : Montant total des dividendes rapporté au résultat net.

7. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA MAROCAINE VIE

7.1. Les organes d'administration et de surveillance

La société dispose actuellement d'un conseil de surveillance et d'un directoire. Cette nouvelle organisation a été entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/08/2001 et a mis fin à l'organisation de la société en conseil d'administration.

Composition du conseil de surveillance

	Date de nomination	Durée	Fonction
M.Hamza KETTANI	17/08/2001	6 ans	Président d'honneur
M.Jean Marie STEIN	17/08/2001	6 ans	Président
M.Ahmed BENKIRANE	17/08/2001	6 ans	Vice-Président
SOGECAP Représentée par M.Philippe Jan	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance
Société Générale Marocaine de Banques Représentée par M.Laurent GOUTARD	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance
M.Abdelaziz TAZI	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance
SWISS RE Représentée par M. Stephane MACE	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance

Source : La Marocaine Vie

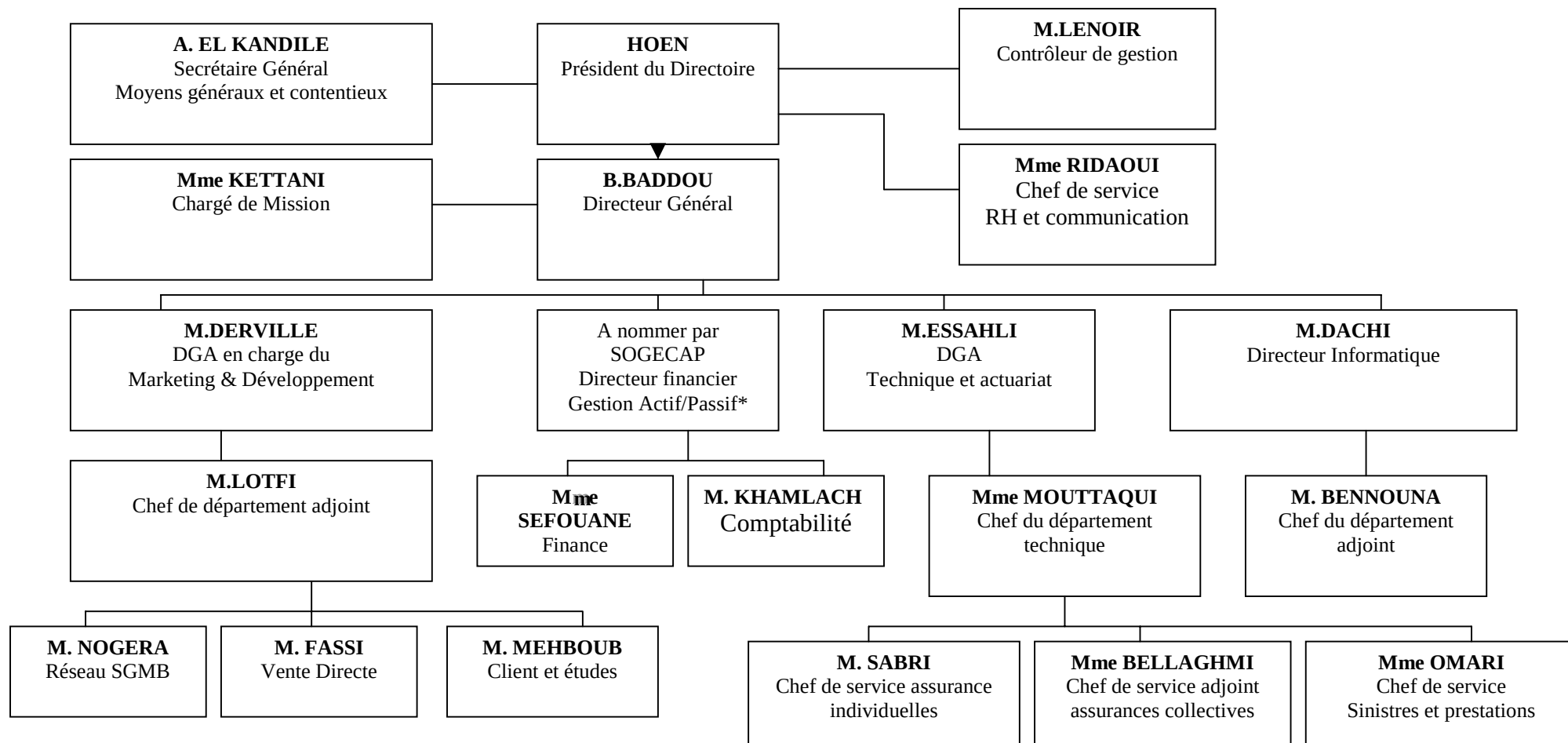
Composition du directoire

	Date de nomination	Durée	Fonction
M.Alexandre HOEN	17/08/2001	2 ans renouvelables	Président du Directoire Directeur Général
M. Bachir BADDOU	17/08/2001	2 ans renouvelables	Directeur Général
M.Antoine DERVILLE	17/08/2001	2 ans renouvelables	Directeur Général adjoint

Deux comités consultatifs spécialisés seront constitués, à savoir un comité stratégique et un comité financier et d'investissements. Le rôle de ces comités sera consultatif et consistera à assister le conseil de surveillance dans ses prises de décision. Les comités se réuniront une fois par trimestre. Ils seront composés de 5 membres et présidés par un membre désigné par SOGECAP :

- Comité stratégique : ce comité aura notamment pour mission de définir les grandes orientations de l'activité de La Marocaine Vie et de les proposer au conseil de surveillance;
- Comité financier et d'investissements : ce comité aura pour mission d'arrêter la politique d'investissement de La Marocaine Vie et de contrôler sa mise en œuvre, et notamment d'étudier les orientations données à la politique de gestion des actifs de La Marocaine Vie et de ses filiales, d'étudier tout projet d'opération financière d'importance significative pour La Marocaine Vie, notamment les opérations d'investissement et de désinvestissement, les opérations de restructuration, les opérations de levée de capitaux ou d'endettement, les projets d'acquisition ou de cession d'immeubles et veiller au caractère prudentiel des investissements.

7.2. Les organes de direction



*Le management de La Marocaine Vie doit incessamment nommer un Directeur Financier chargé de la gestion actif/passif

Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Alexandre HOEN (40 ans): Ancien élève de Sciences-Po et diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques de l'université de Paris X. Après différents postes occupés dans les domaines de l'organisation, de la gestion des contrats et du contrôle de gestion au sein des Groupes AXA et GAN, il intègre SOGECAP en novembre 1997 pour en diriger les entités de gestion des contrats d'épargne et de prévoyance, de maîtrise d'ouvrage et d'évaluation des risques de prévoyance. Il a été nommé Président du Directoire de La Marocaine Vie en juillet 2001 et assurera la fonction de Directeur Général à partir de septembre 2001.

Bachir BADDU (35 ans) : Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques obtenue à l'université des Sciences Sociales de Grenoble. Il intègre La Marocaine Vie en janvier 1991 en qualité d'Attaché de Direction après quatre mois passés à la Banque Parisienne Internationale. Il occupe ensuite successivement les fonctions de Sous Directeur Adjoint du département commercial, puis de Secrétaire Général en charge du département commercial, puis de Directeur avant d'être nommé Directeur Général de la société en juin 1999, fonction qu'il continue d'occuper à ce jour.

Louis LENOIR (48 ans) : titulaire d'un diplôme d'ingénieur agro-industriel obtenu à Liège (Belgique). Ingénieur agronome en Algérie, responsable de la Coopération belge au Maroc de 1980 à 1984 puis au Gabon. Directeur en charge du département informatique, des procédures et du contrôle interne pendant 13 ans dans une société de services au Luxembourg. Entré en 2000 chez Sogelife à Luxembourg au département gestion Technique. M.LENOIR assurera la fonction de Contrôleur de Gestion de La Marocaine Vie à partir de septembre 2001.

Abdelkader ESSAHLI (50 ans) : Licencié en sciences économiques de l'Université Hassan II de Casablanca. Il intègre La Marocaine Vie en mars 1982 en qualité de Cadre Administratif. Il occupe ensuite les fonctions de Chef de Service, de Contrôleur Général Adjoint, de Secrétaire Général avant d'être nommé Sous Directeur de la société puis Directeur en juin 1999 chargé de la comptabilité et des finances de La Marocaine Vie. Monsieur ESSAHLI assurera la fonction de Directeur Général adjoint de La Marocaine Vie responsable Technique et actuariat à partir de septembre 2001.

Antoine DERVILLE (41 ans) : Diplômé de l'École des Cadres du Commerce et des Affaires Économiques (option Finances), Antoine Derville a fait toute sa carrière dans l'assurance, dont 14 ans en assurance vie: au groupe AXA de 1987 à 1991, puis chez AON France jusqu'en 1996. Il a rejoint SOGECAP en 1997 et pris la responsabilité du Département Retraite et Entreprises à la Direction Marketing et Développement. M.DERVILLE assurera la fonction de Directeur Général adjoint en charge du Marketing et du développement de La Marocaine Vie à partir de septembre 2001.

Abdellatif EL KANDILE (50 ans): Titulaire d'une licence en droit à l'université Mohammed V de Rabat, il intègre La Marocaine Vie en juillet 1980 en tant qu'Attaché de Direction. Il est nommé par la suite Fondé de Pouvoirs puis Secrétaire Général en 1988 chargé du Technico-commercial et du personnel. Actuellement, M.EL KANDILE assurera la fonction de Secrétaire Général en charge des moyens généraux et du contentieux à partir de septembre 2001.

Seloua LAHLOU KETTANI (33 ans): Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques obtenue à l'université Panthéon Sorbonne (Paris I) et après une première expérience dans un grand cabinet d'assurance de la place elle intègre la société en 1993 en tant qu'Attachée de Direction. En 1995 elle est nommée Chargée de Mission poste qu'elle occupe à ce jour.

Said DACHI (33 ans): Titulaire d'un DEA en analyse numérique et d'un DESS en informatique numérique à l'université de Lyon, il intègre la société en 1995. Il est nommé en février 1998 Chef du Département Informatique puis Chef de Division Informatique en juin 2000. M. DACHI assurera la fonction de Directeur des systèmes d'information de La Marocaine Vie à partir de septembre 2001.

Curriculum Vitae de la responsable de la communication de La Marocaine Vie

Najia RIDAOUI (28 ans) : Diplômée de l'ESIG à Casablanca. Titulaire d'un diplôme en Marketing, Communication et Vente. Elle a intégré La Marocaine Vie le 3/11/1997. Elle est actuellement Responsable du Service Communication et Ressources Humaines.

8. ACTIVITE DE LA MAROCAINE VIE

8.1. Historique

1977 : Création par Messieurs Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE, principaux fondateurs aux côtés d'actionnaires étrangers tels que la Sentry Insurance International et l'Eagle Star Group, qui opèrent dans le secteur de l'assurance-vie.

1978 : Dotée dès sa création d'une force de vente d'une dizaine de commerciaux répartis principalement entre Casablanca et Rabat. La Marocaine Vie est alors la première compagnie d'assurance marocaine à proposer un contrat de capitalisation hors CIMR. Ce produit appelé plan Eagle continue de connaître un franc succès.

1991 : La compagnie lance un produit d'assurance médicale complémentaire avec une couverture globale de 2,5 MDh.

1992 : La Marocaine Vie déménage au nouveau siège sis au 37, boulevard Moulay Youssef.

1993 : La Marocaine Vie dote chacun de ses commerciaux d'un ordinateur portable avec un progiciel permettant de délivrer au prospect un projet de police d'assurance à l'issue du premier entretien.

1995 : La Marocaine Vie est la première compagnie d'assurances à lancer un produit de rente éducation : UNIVERSITAS.

1996 : La compagnie décide de prolonger les couvertures d'assurance décès et hospitalisation jusqu'au soixante dixième anniversaire de l'assuré.

1996-1997 : en deux ans, la force de vente de La Marocaine Vie double pour atteindre 85 commerciaux.

1998 : La Marocaine Vie est la première compagnie d'assurances à s'introduire à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Les actionnaires réalisent une cession de 60 000 actions au prix de 594 Dh l'action.

1999 : La Marocaine Vie introduit un nouveau concept d'assurance : GENETIS. Ce dernier est une assurance vie entière dont le capital est payable aux bénéficiaires quelque soit la date de décès de l'assuré. Cette couverture permet à La Marocaine Vie d'enrichir sa gamme de produits et lui permet de réaffirmer son rôle de précurseur. L'année 1999 a également connu le redéploiement de l'activité de la filiale immobilière de La Marocaine Vie vers la promotion immobilière avec le lancement du projet MASCOTTE.

2000 : La Marocaine Vie se lance dans une nouvelle étape de son évolution et procède à une augmentation de capital en numéraire à l'issue de laquelle le capital de la compagnie passe de 40 000 000 DH à 52 500 000 DH. Cette augmentation de capital permet d'une part de doter la société des moyens nécessaires à la réalisation d'un plan de développement et d'autre part d'anticiper la réglementation qui vise à imposer un capital social minimum de 50 MDh.

L'année 2000 a également vu l'extension des garanties à l'âge terme de 75 ans pour les assurances décès et hospitalisation ainsi que l'ouverture de nouveaux points de vente à El Jadida (avril 2000), Casablanca (agence Mohamed V en juillet 2000 et agence Racine en décembre 2000) et Meknès (octobre 2000).

2001 : SOGECAP, cinquième compagnie d'assurance vie en France et filiale spécialisée du GROUPE SOCIETE GENERALE ainsi que la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES prennent le contrôle de La Marocaine Vie dans le but de développer l'activité de cette dernière grâce à l'expertise et le savoir-faire du GROUPE SOCIETE GENERALE dans le domaine de l'assurance vie.

8.2. Filiales de La Marocaine Vie

La Marocaine Vie contrôle deux filiales : Marocaine Vie Immobilier et UPFI :

Marocaine Vie Immobilier

Dénomination sociale : Marocaine-Vie Immobilier.
Siège social : 37 boulevard Moulay Youssef à Casablanca.
Forme juridique : Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes.
Date de création : 26 Décembre 1987.
Durée de vie : 99 ans.
Exercice social : Début : 1^{er} Janvier
Fin : 31 Décembre

Objet social : la promotion immobilière et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cette activité.

Capital social : 250 000 000 Dh se répartissant en 2 500 000 actions de 100 Dh chacune. Le capital de Marocaine Vie Immobilier se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
La Marocaine Vie	2 499 994	99,99976
Personnes physiques	6	0,00024

Source : La Marocaine Vie

UPFI

Dénomination sociale : Union de participations Financières et immobilières (UPFI).
Siège social : 37 boulevard Moulay Youssef à Casablanca
Forme juridique : Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes.
Date de création : 20 Septembre 1982.
Durée de vie : 99 ans.
Exercice social : Début : 1^{er} Janvier
Fin : 31 Décembre

Objet social : gestion immobilière et maîtrise d'ouvrage déléguée.

Capital social : 1 000 000 Dh.

Le capital de UPFI se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
La Marocaine Vie	9 994	99,94
Personnes physiques	6	0,06

Source : La Marocaine Vie

- Historique et stratégie

Dans le souci de rationaliser la gestion de son parc immobilier, La Marocaine Vie avait procédé en décembre 1996 à la fusion absorption de dix sociétés civiles immobilières qu'elle détenait pour donner naissance à Marocaine Vie Immobilier. Cette dernière détient toutes les agences qu'elle loue à la compagnie d'assurance au même titre que le siège.⁸

L'objectif de cette rationalisation est une gestion plus efficace du patrimoine immobilier de La Marocaine Vie et un meilleur suivi du recouvrement des revenus générés par les loyers.

La stratégie immobilière de La Marocaine Vie reflète la politique de placement de cette dernière, privilégiant le long terme, qui correspond à l'horizon de son activité, et la sécurité.

⁸ Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2000, l'immeuble Parc de Plaisance et l'immeuble Clarisse ont été cédés courant 2000.

- Principaux immeubles composant le patrimoine de Marocaine Vie immobilier au 31/12/2000

Immeubles	Surface couverte	Description	Adresse
Drissia	2 080 m ²	1 sous-sol à usage parking + 1 rez de chaussée comprenant locaux commerciaux + 6 étages à usage d'habitation	Rue de Vimy Casablanca
Bâtiments Industriels I	2 076 m ²	Terrain nu	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Bâtiments Industriels II	5 112 m ²	Rez de chaussée – entresol à usage industriel : 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage à usage d'habitation	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Bâtiments Industriels III	4 829 m ²	Rez de chaussée – entresol à usage industriel : 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage à usage d'habitation	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Bâtiments Industriels IV	11 126 m ²	Rez de chaussée – entresol à usage industriel : 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage à usage d'habitation	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Courteline	7 501 m ²	2 sous-sol à usage de parking – Rez de chaussée composé de locaux + 2 étages commerciaux et 5 étages comprenant des appartements à usage d'habitation	Angle rue Mme Rolland & Sieyeb Casablanca
Clarisse	5 222 m ²	2 sous-sol à usage de parking – Rez de chaussée composé de locaux + 2 étages commerciaux et 7 étages comprenant des appartements à usage d'habitation	7-9 rue Ibn Toufail Casablanca
Myr	600 m ²	Rez de chaussée (locaux commerciaux) 1 ^{er} étage à usage d'habitation	4 rue Général Rocques Casablanca
Œillets	4 041 m ²	Sous-sol : jardin à usage de bureaux et restaurant : rez de chaussée et 4 étages à usage de bureaux	37 Bvd Moulay Youssef
Rocroy	2 178 m ²	1 sous-sol à usage de parking, Rez de chaussée et 7 étages à usage d'habitation	18-21 rue Rocroy

Source : La Marocaine Vie

- Résultats de Marocaine Vie Immobilier

Les résultats de Marocaine Vie Immobilier pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

KDh	1998	1999	2000
CA	15 056,32	14 818,30	17 184,00
Résultat d'exploitation	7 175,20	1 071,20	606,50
Résultat courant	299	1 181,54	1 391,56
Résultat net	-337,13	416	1 563,30
Dividendes versés à La Marocaine Vie	0	0	0

La Marocaine Vie verse à Marocaine Vie Immobilier des loyers correspondant à la location du siège et des agences, les loyers étant fixés par contrat entre les deux entités.

Les derniers contrats signés entre La Marocaine Vie et Marocaine Vie Immobilier datent du 1^{er} Janvier 1998 et sont valables pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction pour une durée de trois, six et neuf années.

Le montant annuel global des loyers versés par La Marocaine Vie à Marocaine Vie Immobilier s'élève à 5 572 000 Dh TTC dont 4 123 200 Dh TTC au titre du contrat de bail du siège de La Marocaine Vie.

On constate que le chiffre d'affaires est en hausse de 14,13% de 1998 à 2000 du fait de l'entrée en service de nouveaux immeubles ainsi que de majorations tarifaires. Entre 1998 et 1999, le chiffre d'affaires a accusé néanmoins une légère baisse de 1,58 % imputable à l'arrêt d'un contrat de location. La baisse continue du résultat d'exploitation au cours de la même période s'explique par des dotations aux amortissements plus élevées, dues au nouveau parc immobilier.

- Résultats de UPFI

KDh	1998	1999	2000
CA	5 706,91	3 927,00	4 738,25
Résultat courant	181,74	127,35	565,17
Résultat net	-7,28	-6,49	232,25
Dividendes versés à La Marocaine Vie	0	0	0

UPFI se charge pour le compte de Marocaine Vie Immobilier de la collecte des loyers et perçoit une commission de 15% des loyers collectés en contrepartie. La baisse des résultats entre 1998 et 1999 s'explique par la baisse des loyers perçus par Marocaine Vie Immobilier suite à l'arrêt d'un contrat de location au niveau de Marocaine Vie Immobilier.

UPFI fait par ailleurs de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de Marocaine Vie Immobilier et perçoit une rémunération de 5% de la valeur des marchés à ce titre.

Les charges de personnel et les charges courantes afférentes au pôle immobilier sont actuellement logés chez UPFI.

8.3. Activité

8.3.1. Le secteur d'activité

- Les principaux événements nationaux ou internationaux ayant affectés l'évolution du secteur de l'assurance durant la dernière décennie :
- 1990 :** Mise sous administration provisoire de 5 compagnies d'assurances dont le déficit automobile ne semble plus viable : Arabia Insurances, la REMAR, la CADA, la Renaissance et la Victoire.
- 1995 :** Mise en liquidation de ces entreprises avec le transfert provisoire de leur portefeuille automobile à la Compagnie d'Assurances des Transports et l'affectation du personnel et intermédiaires aux compagnies de la place.
- 1995 :** Introduction du malus automobile (majoration pour sinistre).
- 1996 :** Adoption d'une série de règles prudentielles qui marque la volonté du Ministère des Finances de parachever la mise à niveau du secteur.
- 1997 :** Rétrocession définitive par la CAT du portefeuille des compagnies liquidées aux autres sociétés d'assurances en activité. Les règles prudentielles relatives à la Réassurance, l'Assurance Vie, la marge de solvabilité et l'Automobile entrent en application.
- 1998 :** Application du bonus automobile (bonifications accordées aux bons conducteurs). Revalorisation du barème d'indemnisation des victimes d'accidents corporels automobiles. Mise en place du plan de redressement de la CAT visant à combler le passif de 800 millions de Dh de cette dernière.
- 1999 :** Début du mouvement de concentration dans le secteur de l'assurance et qui voit la naissance de deux grands groupes :
- le groupe Benjelloun qui regroupe la RMA, l'Alliance Africaine et Al Wataniya suite au rachat en 1999 par le groupe Benjelloun des parts détenues par Groupama dans Al Wataniya et l'Alliance Africaine.
 - AXA Assurances Maroc résultant de la fusion d'Axa Al Amane avec la CAA en 2000 et qui regroupe également dans un pôle de courtage les cabinets de courtage AGMA et Lahlou Tazi qui ont fusionné en 1999.
- 2000 :** Fusion effective de Al Wataniya et l'Alliance Africaine d'une part et naissance effective d'AXA Assurances Maroc.

- L'environnement légal et réglementaire :

La spécificité même de l'activité d'assurance, qui implique qu'un client paie tout de suite un service dont la concrétisation est différée dans le temps (lors de la réalisation du risque), suppose un degré élevé de moralité et de confiance dans les relations assureurs-assurés.

Au Maroc, comme dans la plupart des pays, l'Etat veille au respect des règles prudentielles par les entreprises d'assurances afin de prévenir le risque de leur faillite.

Globalement, les règles d'une saine gestion en assurance tendent à comparer d'une part les ressources de la société d'assurances, c'est-à-dire ses fonds propres et ses provisions techniques ou mathématiques et d'autre part les placements qui représentent l'utilisation de ces ressources confiées par les assurés aux assureurs.

La réglementation actuelle

La réglementation des réserves

En vertu de l'article 4 de l'arrêté du 10 juin 1996 relatif aux garanties financières et aux documents et comptes rendus exigibles des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation (ci-après « l'arrêté du 10 juin »), les compagnies d'assurances sont tenues de mettre en réserve, indépendamment de la réserve légale de droit commun, une fraction de leurs primes.

Les réserves ainsi constituées par prélèvement sur le stock des primes disponibles sont de deux sortes : les réserves légales et les réserves techniques. Ces dernières couvrent un engagement pris vis-à-vis de l'assuré ou du bénéficiaire du contrat. Les réserves techniques doivent être calculées sans déduction de la réassurance et être représentées à l'actif dans les conditions fixées par le même arrêté.

Le contrôle des placements

Objectifs de la réglementation

Le contrôle des placements est l'un des aspects majeurs du contrôle des entreprises d'assurance. Il répond à un certain nombre de règles liées au principe fondamental de sécurité :

- la congruence : en vertu de l'article 20 de l'arrêté du 10 juin 1996 , relatif aux garanties financières et aux documents et comptes rendus exigibles des entreprises d'assurance et de réassurance et de capitalisation, « *les engagements pris dans chaque monnaie doivent être couverts par des valeurs dans la même monnaie* »;
- la localisation : conformément aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du 10 juin 1996, les actifs garantissant les dettes contractées au Maroc doivent être localisés au Maroc ; de même, les dettes contractées en dehors du Maroc doivent être représentées par des prêts, avoirs ou espèces ou valeurs mobilières admises par la législation des pays où ces dettes ont été contractées;

- la dispersion : le même émetteur ne peut constituer à lui seul plus d'un pourcentage déterminé du portefeuille de la compagnie d'assurance, à l'exception des valeurs de l'Etat ou jouissant de sa garantie;
- la sécurité : Tous les titres et valeurs gérés par les entreprises d'assurances doivent être placés dans les meilleures conditions de sécurité. Les titres et valeurs susceptibles de mettre en danger la solvabilité des entreprises, sont soit tout à fait écartés soit maintenus dans des limites étroites.

Les actifs admis en représentation des engagements réglementés

La liste des valeurs admises en représentation des réserves techniques figure à l'article 15 de l'arrêté du 10 juin 1996. Des plafonds et des planchers sont imposés à certains actifs dans la constitution du portefeuille :

- les valeurs d'Etat, la créance sur la Société Centrale de Réassurance (SCR), les avances sur contrat vie, les primes à recevoir et les actions des SICAV ou FCP obligations d'Etat sont admises sans limitation avec un minimum de 30% des engagements réglementés.
- l'immobilier et les investissements immobiliers, les actions et obligations cotées en bourse, les actions ou parts de SICAV ou FCP actions et les espèces en caisse sont admis dans la limite de 70% des engagements réglementés avec toutefois des restrictions dont les plus importantes sont :
 - les immeubles ainsi que les actions et parts de sociétés immobilières ne doivent pas dépasser 30% des engagements réglementés;
 - le montant des actions et obligations cotées, ainsi que les parts de SICAV et FCP actions ne doit pas dépasser 40% des engagements réglementés;

Les ratios de division du risque

Pour diviser les risques relatifs à ces types de placements, des normes de participation (ou indicateurs de dispersion) sont fixées par émetteur. Ainsi, les sociétés d'assurance ne doivent pas placer plus de 5% de leurs provisions techniques en obligations émises par un même émetteur. Cette limite est portée à 10% pour les placements en actions. De même chaque élément du patrimoine immobilier ne doit pas excéder 15% du montant des engagements réglementés.

L'institution de la marge de solvabilité

En complément des réserves techniques, une compagnie d'assurance est tenue, en vertu de l'instruction de la DAPS n°18 du 29 mars 1996, de disposer, à compter de l'exercice 1997, de fonds propres suffisants pour pallier d'éventuelles insuffisances de provisionnement technique pouvant résulter d'écarts sur les risques de placement et de mortalité.

- Pour les opérations "Vie", le montant minimum de la marge de solvabilité est égal à la somme des deux résultats suivants :

1 - Le "premier résultat" est obtenu en multipliant un nombre représentant 5% des réserves mathématiques brutes de cessions en réassurance par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des réserves mathématiques après cessions en réassurance et le montant brut des réserves mathématiques de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 85%.

2 - Le "second résultat" est obtenu en multipliant un nombre représentant 0,3% des capitaux sous risque par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des capitaux sous risque après cession et rétrocession en réassurance et le montant des capitaux sous risque brut de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

Toutefois, pour les assurances temporaires décès d'une durée maximale de trois années, le facteur multiplicateur des capitaux sous risque est égal à 0,1%. Il est fixé à 0,15% desdits capitaux pour les assurances temporaires décès dont la durée est supérieure à trois années mais n'excède pas cinq années.

Le capital sous risque est égal au risque décès, déduction faite de la réserve mathématique du risque principal.

- Pour les opérations "Non Vie", le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est déterminé, soit par rapport au montant annuel des primes ou cotisations, soit par rapport à la charge moyenne annuelle des sinistres. Ce montant réglementaire est égal au plus élevé des résultats obtenus par application des deux méthodes suivantes:

a) Première méthode

Au total des primes ou cotisations émises en affaires directes au cours du dernier exercice accessoires et coûts de polices compris nettes d'impôts et d'annulations, sont ajoutées les primes acceptées en réassurance au cours du dernier exercice.

Le montant ainsi obtenu est réparti en deux tranches, respectivement inférieure et supérieure à 120 millions de dirhams. Aux 20% de la première tranche sont ajoutés 18% de la seconde.

La somme de ces deux termes est multipliée par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession et le montant brut des sinistres de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

b) deuxième méthode

Au total des sinistres payés pour les affaires directes au cours des trois derniers exercices, sans déduction des sinistres à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires, sont ajoutés, d'une part, les sinistres payés au titre des acceptations en réassurance ou en rétrocession au cours des mêmes exercices, et d'autre part, les réserves pour sinistres à payer constituées à la fin du dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance.

De cette somme sont déduits, d'une part, les recours encaissés au cours des trois derniers exercices, et d'autre part, les réserves pour sinistres à payer constituées au commencement du deuxième exercice précédant le dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance.

Le tiers du montant ainsi obtenu est réparti en deux tranches, respectivement inférieure et supérieure à 90 millions de dirhams. Aux 27% de la première tranche sont ajoutés les 24% de la seconde.

La somme de ces deux termes est multipliée par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession et le montant brut des sinistres de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

Le projet de Code des assurances

Un nouveau projet de Code des assurances va être soumis au vote du Parlement. Ce projet de Code reprend des dispositions relatives au fonctionnement et au contrôle de l'assurance: le contrat d'assurances, les assurances obligatoires, l'organisation des entreprises d'assurances et de réassurance ainsi que les opérations d'assurance.

- le secteur de l'assurance au sein de l'économie nationale :

	1998	1999	2000
Epargne nationale brute (MDh)(*)	72 447	76 946	85 408
Total des primes émises par le secteur (MDh)(**)	8 816	9 337	10 044
% de l'épargne collectée par le secteur de l'assurance	12,17%	12,13%	11,76%

(*) Source : Direction de la *Politique Economique Générale*

(**) Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Le tableau ci-dessus indique l'évolution de l'épargne nationale collectée par le secteur de l'assurance au cours des trois derniers exercices. Malgré le fléchissement enregistré au cours des trois derniers exercices, les assurances continuent de capter plus de 11% de l'épargne des ménages. A titre de comparaison, en 1992, l'assurance ne captait que 9,9% de l'épargne des ménages.

	1998	1999	2000
Total des primes émises par le secteur (MDh) (1) (*)	8 816	9 337	10 044
PIB prix courants (2) (**)	346 952	364 653	391 405
Taux de pénétration % (1/2)	2,54%	2,56%	2,57%

(*) Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

(**) Source : Direction de la Politique Economique Générale

On constate également une légère amélioration du taux de pénétration, qui passe de 2,54 % en 1998 à 2,57% en 2000. Ce taux reste inférieur à celui des pays ayant un niveau de développement comparable ou considérés comme pays émergents : 4,3% en Malaisie, 3,8% à Chypre et 4,9% au Nigeria⁹, ce qui laisse penser que le secteur de l'assurance au Maroc conserve un potentiel réel de développement.

En effet, la jeunesse de la population marocaine, l'augmentation du pouvoir d'achat et le souci croissant de confort et de sécurité militent en faveur du développement de l'assurance en général et de l'assurance de personnes en particulier.

On peut également citer le gisement important représenté par la population assurable en matière d'assurance décès, qui devrait profiter aux compagnies d'assurances spécialisées sur ce créneau, du fait d'un défaut de sensibilisation en matière de couverture décès.

Par ailleurs, les compagnies d'assurances spécialisées devraient bénéficier des insuffisances du régime de retraite actuel qui, en dehors du régime commun CIMR et des régimes propres aux administrations publiques, occulte une part importante de la population susceptible d'être captée par les produits de retraites par capitalisation.

L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) devrait également profiter au secteur des assurances. Actuellement, ni les entreprises ni les individus n'ont d'obligation de souscrire à une assurance maladie. Seule l'inscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est obligatoire. Cette caisse a pour vocation essentielle de gérer la retraite de base des salariés cotisants du secteur privé et de leur permettre de percevoir une partie de leur salaire en cas d'arrêt de travail. Un projet d'Assurance Maladie Obligatoire est en cours de finalisation.

⁹ Source Rapport annuel FMSAR 1996

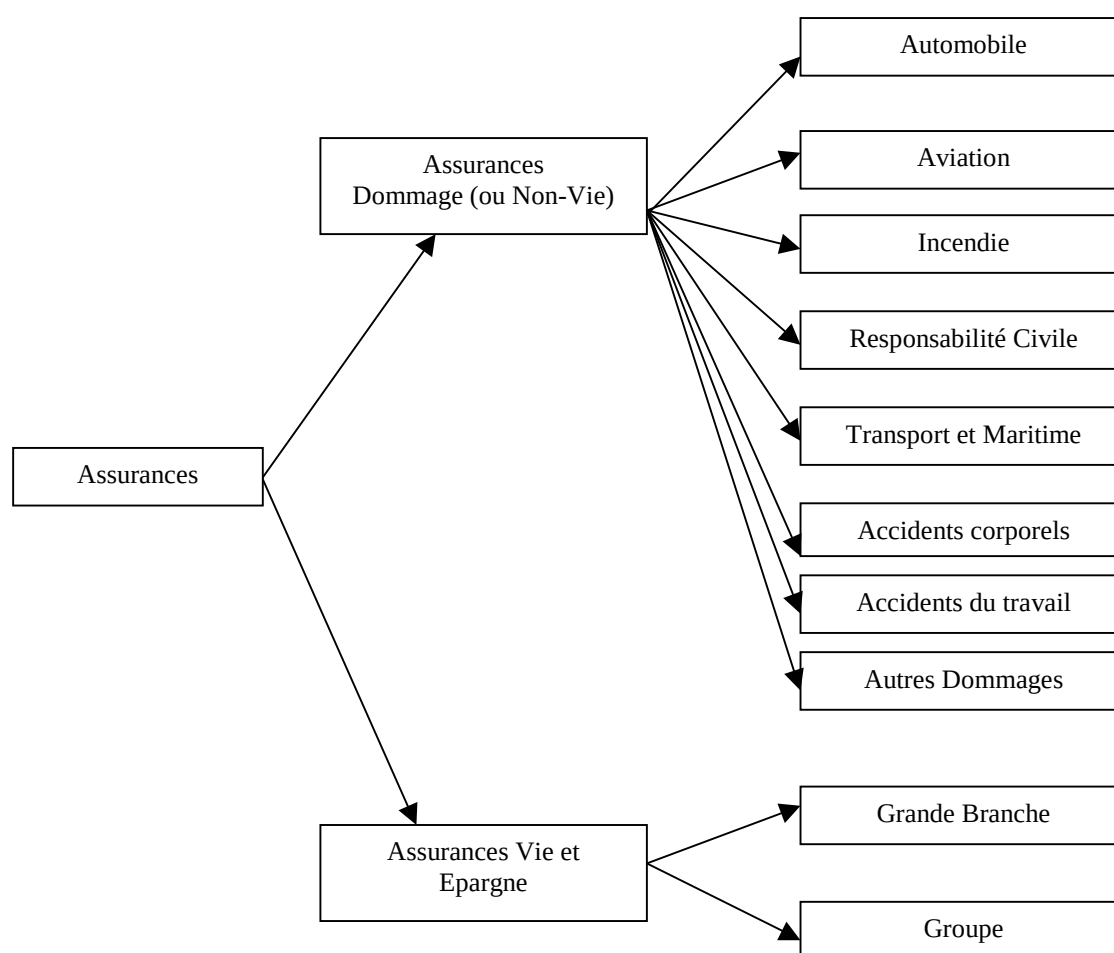
- structure de marché et évolution du secteur

MDh	1998	1999	2000
Total des primes émises par le secteur (*)	8 816	9 337	10 044

(*) Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 1999

Le chiffre d'affaires global du secteur, correspondant aux primes comptabilisées par les compagnies de la place s'est élevé à 10 044 millions de Dh, soit une progression de près de 14% sur les trois dernières années.

Les produits distribués par les compagnies d'assurance se décomposent en 2 grandes familles : les assurances de dommages et les assurances de personnes :



MDh	1998	1999	Evol 1999/1998	2000	Evol 2000/1999
Assurances Non Vie	6 602	6 686	1,27%	7 057	5,55%
Assurances Vie	2 214	2 651	19,74%	2 987	12,67%
Total des primes émises par le secteur	8 816	9 337	5,91%	10 044	7,57%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Part dans le CA total du secteur	1998	1999	2000
Assurances Non Vie	74,89%	71,61%	70,26%
Assurances Vie	25,11%	28,39%	29,74%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Au cours de l'exercice 2000, le montant des primes émises par le secteur a dépassé les 10 milliards de Dh, soit une hausse de 7,5% par rapport à l'exercice précédent.

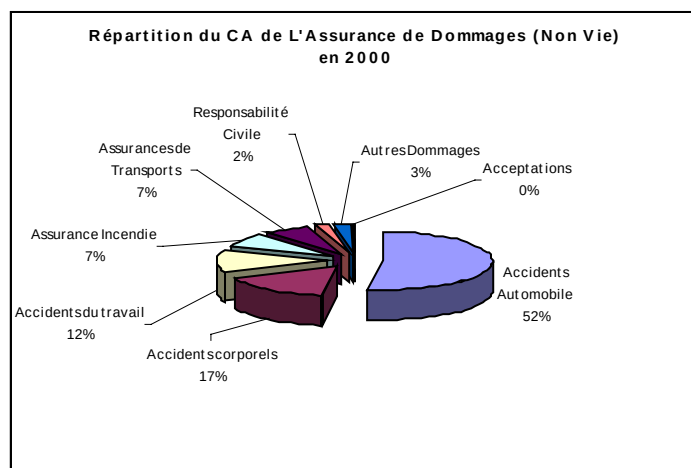
On peut noter également que la contribution des Assurances Vie au CA s'est faite au détriment des Assurances Non Vie dont la part régresse de 74,61% en 1998 pour atteindre 70% en 2000.

L'Assurance de Dommages (ou Non Vie)

Cette dernière, destinée à réparer les conséquences d'un évènement préjudiciable touchant au patrimoine ou à l'intégrité physique de l'assuré, est historiquement prédominante et représente 70% du CA total du secteur en 2000, même si cette part est en régression au cours des trois dernières années. L'Assurance de Dommages se décompose en plusieurs catégories comme l'indique le tableau suivant :

MDh	1998	1999	2000
Accidents Automobile	3 409	3 496	3 692
Accidents corporels	1 017	1 060	1 172
Accidents du travail	862	865	859
Assurance Incendie	464	458	505
Assurances de Transports	474	452	474
Responsabilité Civile	155	169	155
Autres Dommages	196	172	178
Acceptations	23	14	22
Total Assurances dommages	6 602	6 686	7 057

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000



L'assurance automobile constitue la branche la plus importante en termes de chiffre d'affaires (52% du CA Non Vie) suivie par l'assurance accidents corporels (16,6% du CA Non Vie) et l'assurance accidents du travail (12,2% du CA Non Vie).

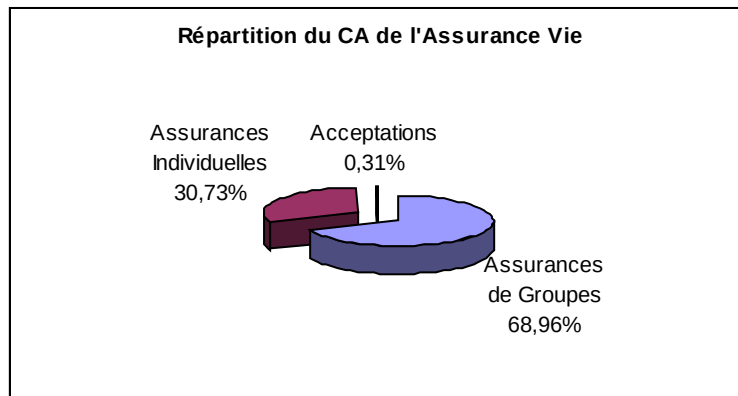
Au cours des trois dernières années, l'assurance accidents corporels a connu la plus forte hausse (15,26%), suivie par l'assurance incendie (8,79%) et l'assurance automobile (8,39%).

L'assurance Vie et Epargne

La catégorie assurance Vie et Epargne comprend des contrats permettant la constitution, par voie de capitalisation, d'une épargne versée sous forme de capital ou de rente en cas de décès ou de vie de l'assuré au terme du contrat. Ces contrats peuvent être souscrits soit individuellement (contrats Grande Branche), soit par une entreprise pour le compte de ses salariés (contrats Groupe). La croissance de l'Assurance Vie est principalement due à la croissance des Assurances Individuelles, les Assurances de Groupe observant une croissance plus modérée.

MDh	1998	1999	2000
Assurances de Groupes	1 783	1 959	2 059
Assurances Individuelles	427	683	919
Acceptations	4	9	9
Total Assurances Vie et Epargne	2 214	2 651	2 987

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000



Les Assurances de Groupe, qui représentent près de 69% du CA de l'Assurance Vie, ont connu un ralentissement de leur croissance au cours des trois derniers exercices (le taux de croissance entre 1998 et 1999 a été de 9,82% alors que le taux de croissance entre 2000 et 1999 n'a été que de 5,13%).

- les principaux intervenants :

Les compagnies d'assurance

Le marché marocain de l'assurance compte 15 compagnies d'assurances (y compris la Société Centrale de Réassurance (SCR)) suite à l'absorption de L'ALLIANCE AFRICAINE par AL WATANIYA d'une part, et à la fusion d'AXA AL AMANE et de la COMPAGNIE AFRICAINE d'autre part, qui a donné AXA ASSURANCE MAROC. Ces 15 compagnies (dont 12 sociétés commerciales et 3 mutuelles) sont habilitées à faire souscrire des assurances Dommages et Vie ainsi que des contrats de réassurance, à l'exception de la Mutuelle d'Assurances des Transporteurs Unis (MATU) et de la Compagnie d'Assurances Transports (CAT) qui sont spécialisées en transport public de voyageurs.

Toutes les compagnies sont habilitées à faire de la réassurance. Toutefois, seule la Société Centrale de Réassurance (SCR), société publique régie par le Dahir du 23 choul 1360 (20 avril 1960), est spécialisée en réassurance. En effet, le marché marocain n'est pas assez large pour que plusieurs réassureurs puissent y cohabiter. La cession légale est de 10% des primes acquises.

Deux sociétés sont spécialisées dans l'assistance : ISAAF Mondial Assistance et Maroc Assistance International.

Le tableau suivant indique l'évolution du chiffre d'affaires de chaque compagnie au cours des trois dernières années en tenant compte des regroupements opérés dans le secteur :

KDh	1998	1999	Var 1999/1998 %	2000	Var 2000/1999 %	Part de marché 2000
AXA ASSURANCE MAROC	1 837 994	1 977 845	7,61%	2 094 956	5,92%	20,86%
AL WATANIYA	1 470 952	1 549 743	5,36%	1 548 138	-0,10%	15,41%
Wafa ASSURANCE	1 107 753	1 239 686	11,91%	1 536 785	23,97%	15,30%
CNIA	836 244	846 974	1,28%	897 668	5,99%	8,94%
RMA	702 170	679 542	-3,22%	751 106	10,53%	7,48%
ATLANTA	606 803	682 376	12,45%	705 238	3,35%	7,02%
ESSAADA	432 979	456 689	5,48%	503 493	10,25%	5,01%
CAT	403 533	441 111	9,31%	488 845	10,82%	4,87%
SANAD	454 960	466 927	2,63%	440 056	-5,75%	4,38%
ZURICH	266 980	254 498	-4,68%	297 371	16,85%	2,96%
MCMA	232 343	240 957	3,71%	249 018	3,35%	2,48%
MAMDA	199 254	201 940	1,35%	198 303	-1,80%	1,97%
LA MAROCAINE VIE	145 027	158 114	9,02%	178 184	12,69%	1,77%
MATU	118 872	140 634	18,31%	154 421	9,80%	1,54%
TOTAL	8 815 864	9 337 036	5,91%	10 043 582	7,57%	100,00%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Le secteur de l'assurance est fortement concentré : les 5 premières compagnies représentent près de 68% du CA global du secteur en 2000.

Le réseau de distribution

Au Maroc, l'offre de produits d'assurances repose principalement sur deux modes de distribution :

- les réseaux dits «liés» tels que les agents généraux qui sont les mandataires d'une seule compagnie d'assurances qu'ils représentent dans une région déterminée en vertu d'un traité de nomination. L'agent général est rémunéré par des commissions et son portefeuille appartient à la société mandante.
- les réseaux dits « non liés » tels que les courtiers qui sont les mandataires de l'assuré. Ils ne sont liés à aucune compagnie en particulier et placent les contrats auprès des sociétés de leur choix selon une totale indépendance vis-à-vis de l'assureur. Ils sont rémunérés par des commissions de courtage distinctes de celles des agents généraux.

Le réseau de distribution marocain comprend 635 intermédiaires répartis entre 449 agents généraux et 186 cabinets de courtage agréés¹⁰.

¹⁰ Source : DAPS juin 2001.

- **Positionnement de La Marocaine Vie**

Dans le segment de l'assurance vie, qui correspond à l'orientation stratégique de la compagnie, on remarque que La Marocaine Vie a vu sa part de marché baisser légèrement au cours des trois derniers exercices compte tenu de l'environnement concurrentiel de ce segment. Néanmoins, cette part se maintient à plus de 5%.

KDh	1998	1999	2000
Primes vie de La Marocaine Vie*	123 831	132 426	150 198
Primes vie du secteur	2 214 617	2 650 926	2 986 030
Part de marché de La Marocaine Vie	5,59%	5,00%	5,03%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Les primes figurant dans ce tableau n'incluent pas les primes acquises non émises. Le montant intégral des primes est indiqué en partie 9 Situation financière de La Marocaine Vie

KDh	1998	1999	2000
Primes non vie de La Marocaine Vie *	21 196	25 688	27 986
Primes non vie du secteur	6 601 247	6 686 110	7 057 552
Part de marché de La Marocaine Vie	0,32%	0,38%	0,40%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Les primes figurant dans ce tableau n'incluent pas les primes acquises non émises. Le montant intégral des primes est indiqué en partie 9 Situation financière de La Marocaine Vie

La part de marché de La Marocaine Vie dans le non-vie demeure faible, quoique en hausse, dans la mesure où le non-vie ne constitue pas un segment stratégique.

8.3.2. Activités de La Marocaine Vie :

La Marocaine Vie s'est spécialisée dans les assurances de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles, même si les contrats collectifs continuent de représenter une part non négligeable de l'activité. Elle est la seule compagnie à avoir choisi cette orientation et elle a mis en place une organisation adéquate pour connaître les besoins des clients en matière d'assurance individuelle et de pouvoir y répondre par une gamme de produits spécifiques.

La Marocaine Vie a choisi de s'adresser à une clientèle haut de gamme composée essentiellement d'indépendants et de membres des professions libérales. De nombreuses conventions ont ainsi été signées avec les ordres nationaux ou régionaux de médecins, de pharmaciens, d'architectes etc.. La Marocaine Vie a actuellement un portefeuille de plus de 146 226 assurés, dont 19 650 souscripteurs d'assurances individuelles et 126 576 qui disposent d'une assurance collective.

La gamme de produits de La Marocaine Vie comprend principalement :

- des produits d'épargne permettant la constitution d'une retraite (Plan 3^{ème} âge, Prospérité retraite) ou la constitution d'un capital au profit d'enfants

ou de petits enfants pour faciliter leur entrée dans la vie active ou contribuer au financement de leurs études (Universitas);

- des produits de prévoyance permettant la protection de l'assuré et de ses proches en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité : Temporaire au décès, 10-15-20, Perte de revenus;
- des produits mixtes combinant la constitution d'une épargne ainsi que la protection contre les risques de décès ou d'invalidité : Prospéritas, Paterfamilias, Genetis;
- des garanties santé telle que la Maladie, le Médical Plus (garantie médicale complémentaire permettant une couverture du risque d'hospitalisation jusqu'à hauteur de 2,5 millions de Dh), Maladies Redoutées.

Hormis ces produits, La Marocaine Vie offre également des solutions personnalisées aux clients qui en expriment le besoin lors des entretiens avec les vendeurs de la compagnie.

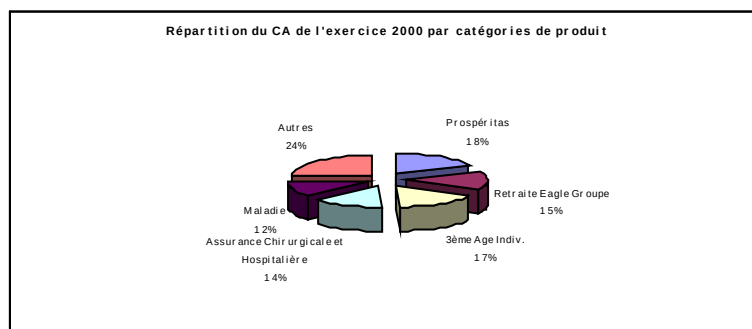
KDh	1998	1999	2000
Primes Vie brutes émises	123 831	132 426	150 198
Primes Non Vie brutes émises	21 196	25 688	27 986
Total	145 027	158 114	178 184

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2000

Les primes figurant dans ce tableau n'incluent pas les primes acquises non émises. Le montant intégral des primes est indiqué en partie 9 Situation financière de La Marocaine Vie

L'assurance vie représente près de 85% des primes brutes émises par La Marocaine Vie en 2000.

- Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits au cours du dernier exercice



On remarque que le chiffre d'affaires de La Marocaine Vie au cours du dernier exercice est relativement bien équilibré, le produit Prospéritas arrivant néanmoins en tête avec une part de 18,10% du chiffre d'affaires.

- Répartition du chiffre d'affaires "individuel" par profession au cours des trois derniers exercices

%	1998	1999	2000
Administrateurs de société	27,08	28,33	26,64
Médecins	13,61	13,26	13,80
Pharmaciens	9,54	10,65	11,94
Cadres supérieurs	10,99	9,89	8,99
Autres professions libérales	7,82	6,51	5,39
Autres	30,96	31,36	33,23
Total	100	100	100

Ce tableau confirme l'ancrage haut de gamme de la Marocaine Vie dans la mesure où la plus grande partie de son portefeuille est composée d'administrateurs de sociétés et de professions libérales.

- Répartition du chiffre d'affaires "individuel" par ville au cours des trois derniers exercices

%	1998	1999	2000
CASABLANCA	45,84	44,71	40,69
RABAT	16,25	16,45	17,09
MARRAKECH	9,30	9,97	9,69
FES	4,97	4,45	4,26
TANGER	4,00	4,40	3,92
AGADIR	2,15	3,02	3,82
Autres	17,49	17,00	20,54
Total	100	100	100

On constate que la part du chiffre d'affaires réalisé par La Marocaine Vie à Casablanca et Fès est en recul. Ceci est dû à l'émergence de villes telles que Rabat et surtout Agadir (agence ouverte en 1998 et qui comptait déjà un petit portefeuille) ainsi que d'autres villes moyennes, qui recèlent un potentiel important pour l'assurance des personnes.

Le réseau de distribution

La Marocaine Vie dispose de son propre réseau de commercialisation constitué de 120 commerciaux, ou conseillers, répartis sur six délégations régionales basées à Casablanca, Rabat, Fès, Tanger, Marrakech et Agadir ainsi que sur des bureaux de souscription basés à Casablanca, El Jadida et Oujda. A la différence des délégations régionales qui sont la propriété de Marocaine Vie Immobilier, les bureaux de souscription sont des structures plus légères, en location, destinées à accueillir quelques commerciaux dans des villes de taille moyenne.

Ces commerciaux, qui reçoivent une formation spécifique, sont familiarisés avec les techniques particulières de distribution des produits d'assurance vie. Ils disposent tous d'un ordinateur portable qui leur permet de faire des simulations aux prospects et d'éditer immédiatement un projet de police d'assurance transmis à la compagnie.

Les commerciaux, ou conseillers, sont coiffés par des chefs d'équipes, eux-mêmes étant sous la responsabilité de deux délégués adjoints (un pour la région nord et un pour la région sud) et d'un délégué principal. Le contrôle des équipes commerciales est pris en charge par la direction commerciale.

Cette force de vente procure à La Marocaine Vie un avantage concurrentiel dans la mesure où elle lui permet de développer une forte agressivité commerciale qui s'est traduite en 2000 par la collecte de 19 513 227 Dh d'affaires nouvelles, ce qui représente 83% des affaires nouvelles en 2000. Cette part est en hausse sur les derniers exercices dans la mesure où la part des commerciaux était de 75% en 1997.

Les courtiers

La Marocaine Vie a également des accords de collaboration avec une centaine de courtiers à travers le Maroc, spécialement dans les villes où elle ne dispose pas d'agences propres. Une équipe de quatre commerciaux a pour mission d'animer ce réseau de distribution en assistant les courtiers dans le démarchage de nouveaux clients.

En 2000, le réseau des courtiers a collecté près de 3 277 294 Dh d'affaires nouvelles.

Accès au réseau de la Société Générale Marocaine de Banques

La Marocaine Vie distribuera également l'ensemble de ses produits par l'intermédiaire du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette dernière dispose à cet effet d'un réseau de 150 agences en expansion dans toutes les villes du Royaume.

8.4. Moyens humains

L'effectif de La Marocaine Vie se répartit comme suit :

	1998	1999	2000
Direction	5	5	5
Non cadres	62	65	73
Cadres administratifs	24	26	20
Cadres commerciaux	99	113	120
Total	190	209	218

La Marocaine Vie a réussi à instaurer une véritable culture d'entreprise au sein de ses équipes. Celle-ci repose sur plusieurs axes :

- la responsabilisation des collaborateurs de l'entreprise
- un management participatif : les collaborateurs de La Marocaine Vie participent à la prise de décision et à la définition des orientations importantes de l'entreprise dans le cadre de comités directeurs ou réunions de département ainsi que dans le cadre de conventions annuelles. L'équipe dirigeante y fait un bilan annuel de l'activité de La Marocaine Vie et expose les axes stratégiques futurs.
- l'orientation client : l'ensemble des collaborateurs est initié à cette approche. Parmi les initiatives prises par La Marocaine Vie en la matière, on peut citer la mise en place d'un service client et études ainsi que la mise en service d'un numéro vert pour servir de plate forme d'information et de traitement des réclamations.
- un management par objectifs, en particulier pour les commerciaux. Les objectifs sont fixés annuellement par vendeur. Ce management par objectifs est couplé à un système d'intéressement basé sur :
 - un commissionnement par affaire nouvelle réalisée à la fois par les équipes commerciales et les cadres administratifs. Ce commissionnement varie de 0,5% à 40% des primes nouvelles selon le produit et selon la catégorie de commerciaux;
 - un concours annuel à l'issue duquel les meilleurs vendeurs se voient offrir un voyage avec leurs conjoint à l'étranger;
 - attribution d'un 13^{ème} et 14^{ème} mois de salaire à l'ensemble du personnel non commercial et de primes liées à la performance.
- la formation continue de l'ensemble des collaborateurs à la fois dans le cadre de séminaires internes, externes et des séjours à l'étranger auprès des partenaires de La Marocaine Vie. Une formation spécifique est également assurée aux nouvelles recrues commerciales pour les former aux techniques de vente et de négociation. La formation représente près de 3% de la masse salariale annuelle. La Marocaine Vie offre également un soutien et une formation aux intermédiaires. A cet égard plusieurs formations en communication vente sont organisées par le centre de formation de La Marocaine Vie ainsi que des formations à la carte à la demande des cabinets d'assurance.
- Le recrutement de ressources humaines performantes, en particulier en ce qui concerne la force de vente.

8.5. Moyens informatiques

La Marocaine Vie dispose d'un système de gestion de bases de données relationnelles (SGBDR) et d'une architecture « client-serveur » fonctionnant sous Windows NT complètement refondue en 1999. La Marocaine Vie a également pu bâtir une application lui permettant de traiter l'ensemble de l'information relative à ses clients, leurs contrats et les dossiers de remboursement. Cette base, connectée à l'ensemble des points de vente, permet à la compagnie :

- une meilleure réactivité sur le plan commercial;
- une très bonne qualité de service fournie à l'ensemble des clients. Celle-ci se matérialise par un délai de remboursement moyen de l'ordre de 4 jours pour l'Assurance Maladie;
- la mise en place d'actions marketing à partir de l'ensemble des données disponibles dans la base;
- l'élaboration d'un *reporting* quotidien.

Dans le cadre d'une plus grande proximité avec ses clients, La Marocaine Vie a également conçu un site internet qui permet aux clients et aux non clients de disposer de l'ensemble des informations sur les produits offerts par La Marocaine Vie et de pouvoir effectuer des simulations sur chacun de ses produits. Ce site devrait être complété par un site intranet pour permettre aux collaborateurs de La Marocaine Vie un meilleur partage de l'information.

8.6. Politique d'investissement

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des investissements réalisés par La Marocaine Vie au cours des trois derniers exercices :

MDh	1998	1999	2000
Installations et aménagements	5,5	5,7	5
Matériel de transport	1,1	1,4	-
Matériel et mobilier de bureau	8,2	8,9	-
Matériel informatique	6	7,2	3,5
Matériel médical	0,2	0,2	
Communication et relations publiques, conventions et incentives	-	-	2,5
Recrutement et Formation	-	-	4,5
Total	21	23,4	15,5

Source : La Marocaine Vie

Le programme d'investissement futur sera principalement consacré au développement des systèmes d'information, à la mise en place d'outils de contrôle de gestion, le recrutement et la formation ainsi qu'à la communication pour accompagner le plan de développement arrêté dans le cadre du nouveau partenariat avec le GROUPE SOCIETE GENERALE.

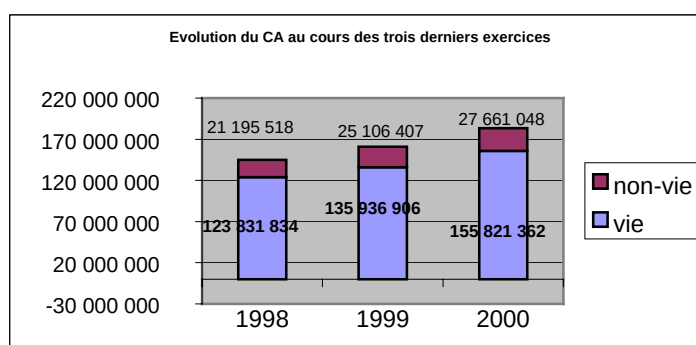
9. SITUATION FINANCIERE DE LA MAROCAINE VIE

	1998	1999	2000
Primes émises brutes (1)	145 027 352	161 043 313	183 482 410
Autres produits techniques (2)	18 778 264	19 708 086	23 128 927
Sinistres (3)	111 798 751	125 190 920	120 933 570
Marge brute (4=1+2-3)	52 006 865	55 560 479	85 677 767
Frais (5)	44 653 555	50 460 431	57 663 173
Commissions (6)	3 031 032	4 618 634	6 511 232
Résultat technique brut (7=4-5-6)	4 322 278	481 414	21 503 362
Solde de réassurance (8)	-1 611 413	-875 449	4 271 090
Résultat technique net (9=7-8)	5 933 691	1 356 863	17 232 272
Produits financiers nets (10)	50 853 968	51 756 981	23 712 707
Intérêts théoriques ¹¹ (11)	38 447 900	33 538 079	50 871 277
Résultat financier (12=10-11)	12 406 068	18 218 902	-27 158 570
Résultat d'exploitation (13=9+12)	18 339 759	19 575 765	-9 926 298
Résultat non technique (14)	-1 724 814	-93 612	212 907
Impôts sur les sociétés (15)	4 735 871	4 903 367	2 630 903
Résultat Net (16=13+14-15)	11 879 074	14 578 786	-12 344 293

¹¹ Les intérêts théoriques correspondent aux taux minimum garanti et à la participation aux bénéfices. On peut les définir également comme étant la rémunération des assurés

L'activité

Le chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires de La Marocaine Vie a enregistré une croissance continue au cours des trois derniers exercices passant de 145 MDh à 183 MDh, soit une hausse de 26,5% sur la période.

Dh	1998	1999	2000
Primes brutes	145 027 352	161 043 313	183 482 410
Cessions	17 382 164	19 004 971	21 103 936
Primes nettes	127 645 218	142 038 344	162 378 474
Taux de cession	11,99%	11,80%	11,50%

Le taux de cession a connu une baisse de 1998 à 2000 en passant de 11,99% à 11,50% du fait d'un changement du système des réassurance (basée sur une prime de risque et non sur une prime nivelée). La Marocaine Vie ne cède en réalité qu'une infime partie de son chiffre d'affaires compte tenu de la cession légale à la SCR de 10%.

Frais d'exploitation

Dh	1998	1999	2000
Frais	44 653 555	50 460 431	57 663 173
Frais / CA global	30,79%	31,33%	31,43%

Les frais d'exploitation ont représenté une part croissante du chiffre d'affaires de la compagnie au cours des trois derniers exercices, passant de 30,79% à 31,43%. Cette progression est la conséquence de l'effort déployé pour accompagner le développement de la compagnie. On dénote cependant une hausse moins importante entre 1999 et 2000, ce qui traduit la volonté d'une meilleure maîtrise des charges.

Les charges de personnel et les dotations aux amortissements (DAP) ainsi que les autres charges externes sont les postes ayant le plus contribué à l'accroissement des frais d'exploitation. Le ratio charges de personnel/ CA global a amorcé une décrue à partir de 1999 après une hausse notable entre 1998 et 1999. De même, le ratio DAP / CA global est passé de 4,57% en 1998 à 8,55% en 2000.

	1998	1999	2000
Charges de personnel (Dh)	18 813 952	21 997 181	24 520 400
DAP (Dh)	6 626 726	11 414 809	15 681 474
Autres charges externes	14 191 831	12 485 502	13 731 590
Charges de personnel / CA global	12,97%	13,66%	13,36%
DAP / CA global	4,57%	7,09%	8,55%

En effet, les efforts de développement passent essentiellement par le recrutement de la force de vente et sa formation ainsi que les frais liés à l'acquisition de matériel (ordinateurs portables), ce qui explique la hausse importante des charges de personnel et des amortissements.

De plus, depuis 1998, une partie des charges d'acquisition des contrats est immobilisée puis amortie sur 5 ans. Ce poste est pour l'essentiel constitué des commissions payées pour les affaires nouvelles. Cette méthode comptable permet de décaler dans le temps la charge réelle d'acquisition, souvent très élevée par rapport à la prime.

Il est à noter que les locaux des délégations commerciales n'appartiennent pas à La Marocaine Vie, mais à sa filiale immobilière: les amortissements de ces locaux n'apparaissent donc pas dans les comptes de la compagnie.

Les autres charges externes sont essentiellement constituées de frais de locations et autres charges locatives des délégations (42% du poste autres charges externes pour l'exercice 2000) et de frais de communication et incentives (22% du poste autres charges externes pour l'exercice 2000).

	1998	1999	2000
Commissions (Dh)	3 031 032	4 618 634	6 511 232
Commissions / CA global	2,09%	2,87%	3,55%

Le ratio Commissions / CA global a connu une hausse continue de 1998 à 2000, passant de 2,09% à 3,55%. Le niveau des commissions est fortement influencé par la part des affaires nouvelles dans le chiffre d'affaires annuel, car les commerciaux de la compagnie sont rémunérés uniquement à l'apport d'affaires. Ils ne touchent pas de commissions de renouvellement alors que les intermédiaires (courtiers, agents généraux) sont rémunérés à chaque renouvellement.

Sinistralité

Par sinistralité, nous entendons la somme des prestations et des dotations nettes aux provisions:

- Provisions Mathématiques (hors intérêts théoriques) pour la Vie
- Provision pour risques en cours pour le Non Vie
- Dotation à la réserve de garantie pour la Vie
- Provisions pour Sinistres à payer Vie et Non Vie
- Sinistres, prestations et rachats.

Dh	1998	1999	2000
Sinistres	111 798 751	125 190 920	120 933 570
dont Vie	89 831 920	108 054 230	102 727 663
dont Non Vie	21 966 831	17 136 690	18 205 907
Taux de sinistralité global ¹²	77,09%	77,74%	65,91%
Taux de sinistralité Vie ¹³	72,54%	79,49%	65,93%
Taux de sinistralité Non Vie ¹⁴	103,64%	68,26%	65,82%

La baisse de la sinistralité entre 1999 et 2000 s'explique par l'intégration d'une participation aux bénéficiaires de l'ordre de 29 MDh au cours de l'exercice 1999 alors qu'au cours de l'exercice 2000, seule une participation aux bénéficiaires dans une limite de 6% a été incorporée à ce poste.

Résultats techniques

Dh	1998	1999	2000
Résultat technique brut	4 322 278	481 414	21 503 362
Résultat technique brut Vie	10 062 199	632 334	22 163 122
Résultat technique brut Non Vie	- 5 739 921	- 150 920	- 659 760
Solde de réassurance	-1 611 413	-875 449	4 271 090
Résultat technique net	5 933 691	1 356 863	17 232 272
Résultat technique net Vie	13 315 803	2 786 628	21 863 669
Résultat technique net Non Vie	- 7 382 112	- 1 429 765	- 4 631 397

Le résultat technique brut a observé un net recul entre 1998 et 1999 du fait de la baisse du résultat technique brut de la branche Vie. Cette baisse s'explique principalement par l'accroissement important des charges et des prestations.

Entre 1999 et 2000, le résultat technique brut s'est inscrit en forte hausse compte tenu de l'effet conjugué de la progression des primes, de la stabilisation des frais et commissions et de la baisse de la sinistralité globale.

Cette hausse est essentiellement due à la branche Vie. Les résultats techniques brut Non Vie ont accusé une baisse du fait de la hausse de la sinistralité de cette branche.

Le résultat technique net, en baisse entre 1998 et 1999 du fait de la baisse du solde de réassurance, s'est inscrit en hausse entre 1999 et 2000 en raison de l'évolution favorable du résultat technique brut.

¹² Taux de sinistralité global= sinistres / primes émises brutes

¹³ Taux de sinistralité Vie = sinistres Vie / primes émises Vie

¹⁴ Taux de sinistralité Non Vie = sinistres Non Vie / primes émises Non Vie

Résultat financier

Dh	1998	1999	2000
Produits financiers nets	50 853 968	51 756 981	23 712 707
Intérêts théoriques	38 447 900	33 538 079	50 871 277 ¹⁵
Résultat financier	12 406 068	18 218 902	-27 158 570

Le résultat financier a connu une hausse de 46,85% entre 1998 et 1999 résultant de l'effet conjugué de la hausse des produits financiers (politique d'extériorisation des plus-values) et de la baisse de la participation aux bénéfices des assurés.

Cette tendance s'est inversée entre 1999 et 2000 du fait de la forte baisse des produits financiers (-54,18%) liée à la mauvaise tenue des marchés financiers et d'une forte hausse de la participation aux bénéfices des assurés (+51,68%).

Rendement des actifs

	1998	1999	2000
Produits financiers nets (Dh)	50 853 968	51 756 981	23 712 707
Provisions techniques (Dh)	777 704 000	876 666 000	974 275 000
Fonds propres (Dh)	42 787 000	52 866 000	83 835 000
Encours moyen géré ¹⁶ (Dh)	764 921 500	875 011 500	993 821 000
Produits financiers nets /encours moyen géré	6,65%	5,92%	2,39%

La baisse continue du rendements des actifs sur les trois derniers exercices est due à l'effet conjugué de la baisse des produits financiers, surtout entre 1999 et 2000 du fait de la mauvaise tenue des marchés financiers, et la hausse des encours gérés liée à de meilleures performances commerciales.

Rémunération de l'épargne des assurés

La rémunération globale de l'épargne investie par les assurés correspond d'une part aux intérêts contractuels crédités aux provisions mathématiques sur la base des taux garantis minima fixé et d'autre part à la participation aux bénéfices qui représente l'intéressement offert aux assurés, en plus du minimum légal garanti.

Selon l'instruction 20 (et son complément) du Ministère des Finances en date du 29 Mars 1996 relative aux opérations d'assurance Vie, la revalorisation minimale légale des réserves mathématiques du contrat est de 4,5% par an.

Quant à la participation aux bénéfices, elle doit être au moins égale à 70% de la marge d'exploitation (égale à la somme des produits financiers et du résultat technique net) de la

¹⁵ Ce montant intègre une participation aux bénéfices de 6% alors que le montant de 1999 était déterminé en fonction du taux minimum réglementaire.

¹⁶ Encours moyen géré : provisions techniques moyennes (provisions techniques n + provisions techniques (n-1)/2)+fonds propres moyens (fonds propres n + fonds propres (n-1)/2).

branche Vie Epargne. La Marocaine Vie distribue en général à ses clients 80% des bénéfices de cette branche.

Dh	1998	1999	2000
Rémunération des assurés	38 447 900	33 538 079	50 871 277

La hausse de la rémunération des assurés de 1999 à 2000 est due à l'intégration d'une participation aux bénéfices de 6% alors que le montant de 1999 était déterminé en fonction du taux minimum réglementaire.

	1998	1999	2000
Rémunération des assurés	38 447 900	33 538 079	50 871 277
Provisions techniques moyennes ¹⁷	727 834 000	827 185 000	925 470 000
Taux de rémunération de l'épargne des assurés	5,28%	4,05%	5,50%

Marge financière

	1998	1999	2000
Taux de rendement des actifs	6,65%	5,92%	2,39%
Taux de rémunération de l'épargne des assurés	5,28%	4,05%	5,50%
Marge financière	1,37%	1,87%	-3,11%

La marge financière a pâti de la baisse continue du taux de rendement des actifs (-4,26% au cours des trois derniers exercices) et de la hausse du taux de rémunération de l'épargne des assurés (0,22%), malgré une légère baisse entre 1998 et 1999 (-1,23%).

Résultat d'exploitation

	1998	1999	2000
Résultat d'exploitation	18 339 759	19 575 765	-9 926 298
dont Vie	24 918 327	20 068 183	-5 667 113
dont Non Vie	- 6 578 568	- 492 418	-4 259 185

Bien qu'en hausse entre 1998 et 1999, le résultat d'exploitation a fléchi entre 1999 et 2000 en raison de dotations sur placement importantes compte tenu des moins-values constatées sur le portefeuille de placement et qui résulte d'une part de la mauvaise conjoncture des marchés financiers et d'autre part du coût d'acquisition élevé de ce portefeuille relativement jeune que La Marocaine Vie a constitué depuis 1998.

¹⁷ provisions techniques moyennes=(provisions techniques n + provisions techniques n-1)/2

Résultat net

	1998	1999	2000
Résultat d'exploitation	18 339 759	19 575 765	-9 926 298
Résultat non technique	- 1 724 814	- 93 612	212 907
Résultat avant impôt	16 614 945	19 482 153	-9 713 390
<i>Evolution</i>	+ 105,69%	+ 17,26%	-149,86%
Impôt sur les sociétés	4 735 871	4 903 367	2 630 903
<i>Taux effectif d'imposition</i>	28,50%	25,17%	na
Résultat Net	11 879 074	14 578 786	-12 344 293
<i>Evolution</i>	+ 165,05%	+ 22,73%	-184,67%

Alors que La Marocaine Vie a enregistré un résultat net en hausse entre 1998 et 1999, la compagnie a vu son résultat net se dégrader au cours de l'exercice 2000 du fait de la dégradation du résultat d'exploitation. Cette dégradation est consécutive à la politique de provisionnement importante adoptée au cours du même exercice : les dotations sur placement en 2000 ont ainsi crû de 99% par rapport à l'exercice précédent, atteignant ainsi 25,8 MDH.

La structure du bilan

Bilan résumé de La Marocaine Vie (Kdh)

ACTIF	1998	1999	2000
Actif immobilisé net	703 454	779 624	906 100
Immobilisations en non-valeur	16 960	28 707	38 842
Immobilisations incorporelles	138	124	89
Immobilisations corporelles	8 532	8 456	7 574
Placements affectés aux opérations d'assurance	677 806	742 294	859 439
Autres valeurs immobilisées	18	43	156
Actif circulant net	138 435	162 164	173 348
Part des réassureurs dans les réserves techniques	79 402	90 426	100 479
Créances de l'actif circulant	59 033	71 738	72 869
Titres et valeurs de placement			2 444
Trésorerie actif	13 370	15 177	11 074
Total Actif	855 259	956 965	1 092 969
PASSIF			
Capitaux propres	42 751	52 830	83 835
Provisions durables pour risques et charges	36	36	0
Provisions techniques brutes	777 704	876 666	974 275
Passif circulant	34 766	27 432	34 206
Trésorerie Passif	0	0	651
Total Passif	855 259	956 965	1 092 969

Fonds propres

	1998	1999	2000
Fonds Propres/ total bilan	5,00%	5,52%	7,67%

Le ratio fonds propres / total bilan est en hausse et ceci grâce à l'augmentation de capital réalisée en 2000.

Réserves techniques

	1998	1999	2000
Provisions techniques (Kdh)	777 705	876 666	974 275
Provisions techniques / CA	536,24%	544,36%	530,99%

Comme le montre le tableau précédent, La Marocaine Vie a consenti un effort de provisionnement technique important entre 1998 et 1999. Malgré une légère baisse au cours de l'exercice 2000, La Marocaine Vie prévoit un important effort de provisionnement pour les prochains exercices.

Couverture des engagements

%	1998	1999	2000
Couverture des engagements	94,81	87,00	86,00

Le ratio de couverture des engagements est le rapport des actifs admis en représentation des engagements hors plus-values latentes sur les provisions techniques nettes.

Les engagements d'une compagnie d'assurance, représentés par les réserves techniques nettes, doivent être adossés à des éléments d'actifs. Ces actifs appelés actifs admis en représentation des engagements d'assurance, sont constitués essentiellement des éléments suivants :

- les valeurs d'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat : admises sans limitation;
- les créances sur la SCR correspondant à des réserves afférentes aux cessions légales;
- les avances sur contrat Vie : admises sans limitation;
- les primes à recevoir nettes de taxes et de commissions de moins de trois mois;
- les actions des SICAV ou FCP dont l'objet est limité à la gestion d'un portefeuille de valeurs d'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat : admises sans limitation.

Ces quatre types d'actif doivent représenter en cumulé un minimum de 30% des engagements réglementés :

- les immeubles ainsi que les actions et parts de sociétés immobilières sont admis avec un maximum de 30% des engagements réglementés;
- les actions et obligations cotées en bourse, les actions ou parts de SICAV ou FCP dont l'objet est la gestion d'un portefeuille d'actions et / ou d'obligations cotées en bourse : admis dans la limite de 40% des engagements réglementés;

Pour diviser les risques relatifs à ces types de placements, des normes de participation (ou indicateurs de dispersion) sont fixés par émetteur. Ainsi les sociétés d'assurance ne doivent pas placer plus de 5% de leurs provisions techniques en obligations émises par un même émetteur. Cette limite est portée à 10% pour les placements en actions. De même chaque élément du patrimoine immobilier ne doit pas excéder 15% du montant des engagements réglementés.

Marge de solvabilité

KDh	31/12/2000
1. Capital social	52 500
2. Moitié de la fraction non versée du capital (ou de la part restant à rembourser de l'emprunt pour fonds d'établissement)	-
3. Réserves réglementaires ou libres, ne correspondant pas aux engagements	38 444
4. Bénéfices reportés	5 236
5. Excédent d'actif affecté à la couverture des engagements	7 041
Total (6=1+2+3+4+5)	103 221
7. Pertes cumulées Frais d'établissement restant à amortir	15 889
Marge de solvabilité (8=6-7)	87 332

La marge de solvabilité réglementaire à constituer par La Marocaine Vie est la suivante :

KDh	31/12/2000
Montant de la marge à constituer en Vie	47 785
Montant de la marge à constituer en Non Vie	4 619
Total	52 405

10. SITUATION PROVISOIRE

Les indicateurs provisoires d'activité de La Marocaine Vie se présentent comme suit :

CA HT (KDh)	Exercice 2000		Exercice 2001
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre
Primes brutes	102 216	81 266	90 770
Produits financiers	10 789	42 408	13 581
TOTAL	113 005	123 674	104 351

Le chiffre d'affaires global du premier semestre 2001 s'est inscrit en baisse de 8% par rapport au premier semestre 2000. Il se répartit en primes (90 770 KDh soit 87% du CA HT) et en produits financiers (13 581 KDh soit 13% du CA HT). Les primes brutes du premier semestre sont en baisse de 11% par rapport au premier semestre de l'année précédente alors que les produits financiers sont en hausse de 26%.

Le compte de produits et charges simplifié pour le premier semestre 2001 est le suivant :

KDh	1 ^{er} semestre 2000	1 ^{er} semestre 2001
Résultat technique Vie	9 065	-58 942
Résultat non technique	129	-42 840
Résultat avant impôts	9 194	-101 782
Impôts sur les résultats	1 943	523
Résultat net	7 251	-102 305

Le résultat technique Vie au 1^{er} semestre 2001 s'est établi à -58,94 MDh. Ce résultat s'explique par :

- la hausse de la sinistralité : les prestations et frais ont atteint 37,48 MDh au 30.06.2001 contre 20,13 MDh au 30.06.2000, soit une hausse de 86%.
- le provisionnement des primes acquises non émises qui a été mis en place par le Groupe Société Générale conformément aux normes comptables du groupe. De ce fait, le poste variation des provisions mathématiques est en hausse de 112% (78,05 MDh au 30.06.2001 contre 36,8 MDh au 30.06.2000).
- la hausse de 41% des charges techniques d'exploitation, compte tenu du développement de la compagnie. Au 30.06.2001 les charges techniques d'exploitation se sont élevées à 32,10 MDh au lieu de 22,74 MDh au 30.06.2000. Cette hausse des charges techniques d'exploitation s'explique principalement par la hausse des charges de personnel (+30% par rapport au 1^{er} semestre 2000) ainsi que celle des dotations d'exploitation (+42% par rapport au 1^{er} semestre 2000).

Le résultat non technique a accusé un déficit de 42,84 MDh du fait de la comptabilisation d'une charge non courante de 42,50 MDh. Cette charge non courante correspond principalement à l'annulation de la plus-value constatée au 31 décembre 2000 suite à la

réévaluation des immobilisations corporelles et financières de La Marocaine Vie à cette date et à une provision de près de 6 MDh pour risques généraux.

La plus-value, d'un montant de 34,3 MDh dégagée par cette opération, a été inscrite dans les produits de l'exercice 2000 au lieu de la situation nette.

Ladite réévaluation avait entraîné une majoration du résultat de l'exercice 2000 et des capitaux propres au 31 décembre 2000 de 34 MDh.

Suite à la prise de contrôle du GROUPE SOCIETE GENERALE, La Marocaine Vie a procédé à l'annulation de cette réévaluation dans ses comptes au 30.06.2001 pour tenir compte des normes de comptabilisation du GROUPE SOCIETE GENERALE.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat au 30.06.2001 accuse un déficit de -102,30 MDh.

Bilan résumé de La Marocaine Vie

ACTIF (Kdh)	30.06.2000	30.06.2001
Actif immobilisé net	857 818	901 899
Immobilisations en non-valeur	32 025	40 571
Immobilisations incorporelles	93	482
Immobilisations corporelles	8 129	6 990
Placements affectés aux opérations d'assurance	817 433	853 674
Autres valeurs immobilisées	138	182
Actif circulant net	199 307	185 445
Part des réassureurs dans les réserves techniques	96 963	113 202
Créances de l'actif circulant	102 344	72 243
Titres et valeurs de placement	1 412	2 206
Trésorerie actif	8 307	17 562
Total Actif	1 066 844	1 107 111
PASSIF		
Capitaux propres	54 681	-18 470
Capital social	40 000	52 500
Prime d'émission, de fusion, d'apport		36 250
Réserve légale	2 194	2 194
Report à nouveau	5 236	-7 109
Résultat net de l'exercice	7 251	-102 305
Provisions durables pour risques et charges		
Provisions techniques brutes	919 945	1 072 880
Passif circulant	92 218	49 897
Trésorerie Passif	0	2 804
Total Passif	1 066 844	1 107 111

11. PERSPECTIVES

Les principales orientations

L'entrée au capital du Groupe Société Générale, en tant qu'actionnaire de référence permettra à La Marocaine Vie de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire du Groupe dans le domaine de l'assurance vie et de mettre en place une stratégie de bancassurance.

La Marocaine Vie bénéficiera à cet effet de l'accès au réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette dernière dispose à cet effet d'un réseau de 150 agences en expansion dans toutes les villes du Royaume.

La bancassurance permettra ainsi de compléter l'apport des canaux de distribution existants (force de vente de la compagnie et courtiers).

D'autres leviers et axes de développement seront également mis en place pour atteindre les objectifs de développement :

Développer de nouveaux produits :

De nouveaux produits viendront s'ajouter aux produits existants de La Marocaine Vie. Ces nouveaux produits concerneront à la fois l'assurance vie Epargne (Epargne éducation, Epargne retraite, Epargne projet et transmission), l'assurance vie Prévoyance (assurance des emprunteurs, les produits associés à l'épargne), la Prévoyance familiale et l'homme clé, ainsi que l'assurance hospitalisation.

Conforter l'ancrage moyen et haut de gamme de la compagnie :

La Marocaine Vie souhaite développer davantage sa clientèle d'indépendants, de cadres et de membres de professions libérales. Ceci passe par de nouveaux produits et services adaptés à cette cible exigeante.

Améliorer le système d'information existant :

Pour avoir une meilleure efficacité commerciale et offrir à ses clients une meilleure qualité de service, La Marocaine Vie continue à perfectionner son système d'information de manière à tirer parti des nouvelles technologies de l'information et à rendre le système d'information plus accessible à l'ensemble des commerciaux et des collaborateurs de la compagnie quelle que soit leur localisation géographique.

Accroître la rentabilité :

La Marocaine Vie a pour objectif de dégager une rentabilité lui permettant à la fois de rémunérer ses actionnaires et ses assurés Vie de manière régulière et satisfaisante et de financer le développement de son activité dans de bonnes conditions. Dans cette perspective, La Marocaine Vie souhaite optimiser sa gestion financière par :

- une meilleure maîtrise des charges grâce à l'arrêt du développement de la force commerciale, la rationalisation du processus de distribution et les synergies qui seront mises en place avec la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.
- une meilleure allocation des actifs : un spécialiste de la gestion actif passif sera détaché par SOGECAP à La Marocaine Vie à cet effet;
- la rationalisation du patrimoine immobilier.

Prévisions

Le tableau ci-dessous indique les prévisions indicatives de développement de La Marocaine Vie en termes d'activité et qui tiennent compte des affaires existantes et des affaires nouvelles générées par la force de vente de La Marocaine Vie :

MDh	2001	2002
Chiffre d'affaires Vie individuel	73	101
Chiffre d'affaires Vie groupe	106	113
<i>Sous-Total</i>	<i>179</i>	<i>214</i>
Chiffre d'affaires non Vie	52	70
Total	231	284

Source : La Marocaine Vie

La nouvelle stratégie de bancassurance de la Marocaine Vie, qui bénéficiera de l'expertise et du savoir-faire du Groupe Société Générale en matière d'assurance vie et de l'accès au réseau de la Société Générale Marocaine de Banques, permettra à la compagnie de réaliser ainsi près de 95 MDh d'affaires nouvelles supplémentaires en 2002 réparties entre l'épargne (44%), l'assurances des emprunteurs (33,5%), la santé (14,8%) et la prévoyance individuelle (7,7%).

Dans un horizon de 4 ans, La Marocaine Vie compte conquérir 15% des parts du marché de l'assurance vie, et prévoit d'atteindre un ROE de 20%.

12. FACTEURS DE RISQUES

Risque de Placement

Les produits de placement des compagnies d'assurance représentent la part essentielle de leur résultat comptable. Il en résulte une sensibilité particulière du résultat aux risques liés à leur portefeuille mobilier et immobilier.

La Marocaine-Vie détient un portefeuille composé essentiellement de produits de taux. Aussi, une baisse des taux d'intérêt générerait-elle automatiquement des plus-values latentes sur le portefeuille obligataire existant, mais aurait dans le même temps un impact négatif sur le niveau des produits financiers issus du portefeuille obligataire futur. Inversement, la hausse des taux d'intérêt générerait des moins-values latentes sur le portefeuille obligataire existant, mais aurait dans le même temps un impact positif sur le niveau des produits financiers issus du portefeuille obligataire futur.

La Marocaine-Vie est également fortement exposée aux perturbations susceptibles d'affecter le marché de l'immobilier, dans la mesure où les placements immobiliers constituent la seconde composante de son portefeuille.

Enfin, le résultat de La Marocaine-Vie est également sensible, mais dans une moindre mesure, à l'évolution du marché des actions.

La nouvelle stratégie de La Marocaine Vie, axée sur une meilleure allocation des actifs ainsi que l'expertise de SOGECAP en matière de gestion actif-passif devraient atténuer ces risques.

Risques liés aux changements de l'environnement concurrentiel

L'intérêt croissant de certaines compagnies pour l'assurance vie pourrait affecter la situation de La Marocaine Vie.

Compte tenu de l'expertise et du savoir-faire de SOGECAP, de l'ancrage au réseau bancaire de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et de l'avance de La Marocaine Vie en termes de constitution de la force de vente, de connaissance du marché et de la clientèle, ce risque ne devrait pas avoir d'incidences majeures sur l'activité et la rentabilité de La Marocaine Vie.

Risque de mortalité

L'activité d'assurance décès est exposée à un risque de mortalité provenant de la différence entre la mortalité théorique (d'après la table de mortalité retenue pour le tarif du contrat) et la mortalité réelle. A cet égard, les tables de mortalité sont plutôt favorables à La Marocaine-Vie dans la mesure où sa clientèle, plutôt «haut de gamme », se caractérise par une espérance de vie supérieure à la moyenne nationale. Cet écart la conduit à constater régulièrement des « gains de mortalité ».

Par ailleurs, pour se prémunir contre les risques de catastrophe entraînant des décès massifs, la Marocaine-Vie a contracté des traités spécifiques de réassurance auprès de la Swiss Re.

13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A ce jour, La Marocaine Vie ne déplore aucun litige ou fait exceptionnel susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation nette et son activité.

14. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

14.1. Principes et méthodes comptables utilisés par l'émetteur

Présentation des états financiers

Les états financiers des exercices clos le 31 décembre 1998, 1999 et 2000 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc pour les entreprises d'assurances qui découlent de la réglementation.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions du Nouveau Plan Comptable applicable aux compagnies d'assurance depuis 1998.

Immobilisations

Les immeubles et terrains figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie des actifs concernés, selon la méthode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Matériel de transport et matériel de bureau	entre 5 et 6 ans
Mobilier de bureau et agencements et installations	10 ans

Les revenus locatifs courus et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Les immeubles admis en représentation des provisions techniques doivent représenter au maximum 30% de ces réserves.

Cette rubrique comprend principalement les valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques :

- les actions ne peuvent couvrir plus de 50% de ces provisions.
- les obligations doivent couvrir au minimum 30% de ces provisions.

Evaluation

Les actions et parts de société sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus des valeurs à revenu variable sont enregistrés en résultat à leur date de mise en paiement résultant de la décision de l'Assemblée Générale.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Les revenus courus et non échus relatifs aux valeurs à revenu fixe sont enregistrés au compte de résultat.

Dépréciation

Les valeurs mobilières cotées sont dépréciées si leur valeur boursière (dernier cours de bourse) est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Les obligations font l'objet d'une provision lorsque leur valeur boursière est inférieure au prix d'acquisition.

Part des cessionnaires dans les provisions techniques

Ce compte enregistre, tant en ce qui concerne les émissions (provision pour primes non acquises et pour risques en cours) que les sinistres, la quote part des provisions techniques revenant :

- à la SCR, Société Centrale de Réassurance au titre des 10% de cession légale et pour toute autre cession conventionnelle;
- aux autres réassureurs, internationaux essentiellement, pour la cession conventionnelle.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs, hors cession légale, sont comptabilisés au passif. Les créances en cession légale sur la SCR sont admises sans limitation en représentation des provisions techniques.

Cessionnaires, Cédants et co-assureurs

Ces comptes enregistrent les opérations de l'entreprise d'assurances avec les réassureurs. Ils peuvent être soit débiteurs soit créditeurs.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Intermédiaires

Les créances sur les intermédiaires représentent les primes émises et non encore payées, les primes à émettre et les primes à annuler y compris les commissions correspondantes

Provisions réglementées

Réserve de garantie

La réserve de garantie est destinée à parer à une éventuelle insuffisance des réserves techniques. Elle est égale à 0,5% des primes émises de l'exercice pour les branches vie.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est destinée à faire face à la dépréciation des valeurs affectées à la représentation des réserves mathématiques vie et accidents du travail. Elle est alimentée par les plus values réalisées sur le remboursement des obligations affectées à la couverture des réserves vie.

Provisions techniques brutes

Les provisions techniques sont destinées à faire face aux charges prévisibles concernant l'exécution des contrats passés entre l'entreprise d'assurance et les assurés.

Réserve pour risque en cours

Elle est destinée à couvrir les risques et les frais généraux afférents aux polices à cheval entre la date de l'arrêté et la date de d'échéance des contrats.

Provision pour primes non acquises

Cette provision, introduite par les nouvelles dispositions réglementaires instituées par le nouveau plan comptable 1997, est destinée à constater pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la part des primes émises de l'exercice, des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou a défaut, du terme du contrat.

Provision mathématique vie

La provision mathématique représente la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré.

Cette provision ne peut être inférieure au montant calculé d'après la table de mortalité, les taux d'intérêt et les chargements de gestion fixés par le Ministère des Finances.

Les provisions sont calculées sur la base de la table de mortalité française PM 60-64 et d'un taux de capitalisation de 4,5%.

Provision pour sinistres à payer

La provision est calculée dossier par dossier en fonction des dernières informations disponibles.

14.2. Les états de synthèse

BILANS CLOS le 31 DECEMBRE 1998, 1999 et 2000

ACTIF (Montants nets en Dh)	1 998	1 999	2000
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	16 959 689	28 706 829	38 841 741
Frais d'établissements	611 419	204 566	2 114 264
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16 348 270	28 502 263	36 727 477
Prime de remboursement des obligations	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	138 167	124 286	89 138
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-
Brevets, droits et valeurs similaires	138 167	124 286	89 138
Fonds commercial	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 532 007	8 455 555	7 574 461
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations et aménagements	3 055 300	2 781 071	2 761 330
Matériel de transport	249 668	383 902	261 393
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers	5 227 039	5 290 582	4 551 738
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	18 282	42 726	156 398
Prêts immobilisés	-	-	-
Autres créances financières	18 282	42 726	156 398
Titres de participation	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	677 805 523	742 293 792	859 439 421
Placements immobiliers	202 631 487	307 709 998	341 965 745
Obligations et bons	12 741 200	12 320 000	200 000
Actions et parts sociales	297 880 441	329 826 534	416 250 537
Prêts et effets assimilés	73 438 008	86 640 132	100 167 291
Dépôts en comptes indisponibles	377 653	567 468	726 617
Placements afférents aux contrats en unité de compte	-	-	-
Dépôt auprès des cédants	-	-	-
Autres placements	90 736 734	5 229 660	129 231
ECART DE CONVERSION ACTIF	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	-
Augmentation des dettes financières et des provisions techniques	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)			
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	79 402 248	90 425 651	100 479 284
Provisions pour primes non acquises	786 844	846 535	886 645
Provisions pour sinistres à payer	1 059 502	1 309 972	1 186 176
Provisions mathématiques	77 161 005	87 948 608	98 116 206
Autres provisions techniques	394 897	320 536	290 257
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	59 033 210	71 738 559	72 869 417
Cessionnaires cédants, coassureurs et comptes rattachés	695 985	697 250	698 356
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés débiteurs	38 710 043	45 150 077	51 142 944
Personnel débiteur	575 191	268 436	354 348
Etat, impôts et taxes	10 398 051	9 517 344	8 016 958
Comptes d'associés débiteurs	-	-	-
Autres débiteurs	3 271 054	10 153 434	7 381 545
Comptes de régularisation d'Actif	5 382 886	5 952 018	5 275 266
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés)	-	-	2 444 400
ECARTS DE CONVERSIONS ACTIF (éléments circulant)	-	-	-
TRESORERIE ACTIF	13 369 564	15 177 457	11 074 851
Chèques et valeurs à encaisser	24 021	-	243 396
Banques, TGR et CCP	13 297 290	13 610 338	10 742 252
Caisse, Régie d'avances et accréditifs	48 253	1 567 119	89 204
TOTAL ACTIF	855 258 690	956 964 855	1 092 969 111

PASSIF (Dh)	1998	1999	2000
FINANCEMENT PERMANENT			
CAPITAUX PROPRES	42 751 118	52 829 903	83 835 610
Capital social	30 000 000	30 000 000	52 500 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			36 250 000
Réserve légale	871 448	1 465 401	2 194 340
Réserve d'investissement			
Report à nouveau	596	6 785 717	5 235 563
Resultat en instance d'affection			
Résultat net exercice	11 879 074	14 578 785	-12 344 293
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-	
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT	-	-	
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fonds d'établissement			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	36 416	36 416	0
Provisions pour risques	36 416	36 416	0
Provisions pour charges			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	777 705 474	876 666 133	974 275 554
Provisions pour primes non acquises	7 868 442	8 465 347	8 866 449
Provisions pour sinistres à payer	17 135 842	18 011 926	17 018 052
Provisions mathématiques vie	738 165 475	809 596 468	937 233 789
Provisions d'équilibrage			
Provisions techniques des contrats en unités de compte			
Autres provisions techniques	14 535 715	40 592 392	11 157 264
ECART DE CONVERSION PASSIF	-	-	
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)			
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	701 471	613 174	554 102
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	701 471	613 174	554 102
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	34 064 209	26 819 230	33 652 026
Cessionnaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	11 513 035	10 565 144	15 593 849
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Personnel créditeur	1 088 846	383 906	371 911
Organismes sociaux créditeurs			
Etat créditeur	5 275 811	3 917 493	1 562 982
Comptes d'associés créditeurs		4 542 861	2 581 054
Autres créanciers	347 826	34 341	2 994 846
Comptes de régularisation Passif	14 038 691	5 575 485	8 747 385
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECART DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants)			
TRESORERIE PASSIF	-	-	651 819
Crédit d'escompte			
Crédit de trésorerie			
Banques, TGR, CCP			651 819
TOTAL PASSIF	855 258 690	956 964 855	1 092 969 111

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1998, 1999 et 2000

COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE VIE

(Dh)	1998	1999	2000
PRIMES	111 249 051	121 938 282	140 329 305
Primes émises	111 249 051	121 938 282	140 329 305
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	14 041 828	14 722 850	17 910 044
Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres produits d'exploitation	411 542	220 310	2 476 882
Reprises d'exploitation	13 630 286	14 502 540	15 433 162
PRESTATIONS ET FRAIS	112 443 434	125 439 391	138 406 337
Prestations et frais payés	31 960 975	64 534 543	41 254 434
Variation des provisions pour sinistres à payer	-1 744 248	-418 225	103 426
Variation des provisions mathématiques	77 992 018	60 643 389	96 269 370
Variation des provisions techniques	4 234 689	679 684	779 107
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	37 979 542	41 973 192	48 840 620
Charges d'acquisition	4 512 956	4 376 435	5 342 078
Achats consommés de matières et fournitures	2 031 892	2 225 541	1 918 306
Autres charges externes	10 636 379	9 302 623	10 358 503
Impôts et taxes	1 731 241	1 174 187	895 221
Charges de personnel	14 100 529	16 389 528	18 497 103
Autres charges d'exploitation	-	-	-
Dotations d'exploitation	4 966 545	8 504 878	11 829 409
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	53 743 846	53 169 763	52 362 036
Revenus des placements	22 813 125	7 753 677	7 250 212
Gains de change	-	-	-
Profits réalisés sur placements	23 318 049	39 410 605	44 782 066
Ajustements de VARCUC(*)	-	-	-
Intérêts et autres produits de placement	7 612 672	6 005 481	329 758
Reprises sur charges de placement	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	3 693 422	2 350 129	29 021 541
Charges d'intérêts	518 657	655 612	2 189 269
Frais de gestion des placements	1 090 278	1 415 265	884 302
Pertes de change	-	-	-
Pertes réalisées sur placement	-	-	518 575
Ajustements VARCUC(*)	-	-	-
Autres charges de placements	-	-	-
Dotations sur placements	2 084 487	279 252	25 429 395
RESULTAT TECHNIQUE VIE	24 918 327	20 068 183	-5 667 113

(*) VARCUC : Valeur des actifs représentatifs des contrats en unités de compte

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1998, 1999 et 2000

COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE NON-VIE

(Dh)	1998	1999	2000
PRIMES	16 396 137	20 100 061	22 049 168
Primes émises brutes	18 191 004	20 637 276	22 410 160
Variation des provisions pour primes non acquises	-1 794 867	-537 215	-360 992
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	4 736 436	4 985 236	5 218 883
Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres produits d'exploitation	180 203	23 213	193 311
Reprises d'exploitation	4 556 233	4 962 023	5 025 571
PRESTATIONS ET FRAIS	18 809 640	13 409 189	16 565 664
Prestations et frais payés	14 387 778	13 882 511	17 811 671
Variation des provisions pour sinistres à payer	1 367 967	195 928	-973 504
Variation des provisions d'équilibrage	-	-	-
Variation des autres provisions techniques	3 053 895	-669 250	-272 503
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	9 705 044	13 105 874	15 333 784
Charges d'acquisition	-1 481 924	242 199	1 169 154
Achats consommés de matières et fournitures	679 206	761 465	624 667
Autres charges externes	3 555 452	3 182 879	3 373 087
Impôts et taxes	578 707	401 746	291 515
Charges de personnel	4 713 423	5 607 653	6 023 296
Autres charges d'exploitation	-	-	-
Dotations d'exploitation	1 660 181	2 909 931	3 852 065
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	862 841	980 694	835 021
Revenus des placements	366 258	143 013	115 619
Gains de change	-	-	-
Profits réalisés sur placements	374 364	726 912	714 142
Intérêts et autres produits de placement	122 219	110 769	5 259
Reprises sur charges de placement	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	59 297	43 347	462 808
Charges d'intérêts	8 327	12 092	34 912
Frais de gestion des placements	17 504	26 104	14 102
Pertes de change	-	-	-
Pertes réalisées sur placement	-	-	8 270
Autres charges de placements	-	-	-
Dotations sur placements	33 466	5 151	405 524
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	-6 578 568	-492 418	-4 259 184

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1998, 1999 et 2000

COMPTES NON TECHNIQUES

(Dh)	1998	1999	2000
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	-	578 156	379 713
Produits d'exploitation non techniques			
Intérêts et autres produits financiers		395 600	379 713
Autres produits non techniques		182 556	
Reprises non techniques, transferts de charges			
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	-	-	303 360
Charges d'exploitation non techniques			
Charges financières non techniques			15 050
Autres charges non techniques			0
Dotations non techniques			288 310
RESULTAT NON TECHNIQUE COURANT	-	578 156	76 353
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	242 080	1 435 381	356 139
Produits de cession d'immobilisations	58 500	12 200	50 500
Subventions d'équilibre			
Autres produits non courants	183 580	1 423 181	269 223
Reprises non courantes, transferts de charges			36 416
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	1 966 894	2 107 149	219 585
VNC des immobilisations cédées	200 108	35 890	50 400
Subventions accordées			
Autres charges non courantes	1 766 786	2 071 259	169 185
Dotations non courantes			
RESULTAT NON TECHNIQUE NON COURANT	-1 724 814	-671 768	136 554
RESULTAT NON TECHNIQUE	-1 724 814	-93 612	212 908

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1998, 1999 et 2000

RECAPITULATION

(Dh)	1998	1999	2000
RESULTAT TECHNIQUE VIE	24 918 327	20 068 183	-5 667 113
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	-6 578 568	-492 418	-4 259 185
RESULTAT NON TECHNIQUE	-1 724 814	-93 612	212 907
RESULTAT AVANT IMPOT	16 614 945	19 482 153	-9 713 390
IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 735 871	4 903 367	2 630 903
RESULTAT NET	11 879 074	14 578 786	-12 344 293
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	179 034 726	189 830 896	210 601 386
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON VIE	21 995 413	26 065 991	28 103 072
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	242 080	2 013 537	735 852
TOTAL DES PRODUITS	201 272 219	217 910 425	239 440 310
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	154 116 399	169 762 713	216 268 499
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON VIE	28 573 981	26 558 410	32 362 257
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	1 966 894	2 107 149	522 944
TOTAL DES CHARGES	184 657 273	198 428 273	249 153 700
IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 735 871	4 903 367	2 630 903
RESULTAT NET	11 879 074	14 578 786	-12 344 293

BILANS CLOS AU 30.06.2000 ET AU 30.06.2001

ACTIF (Montants nets)	30.06.2000 (Dh)	30.06.2001 (Dh)
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	32 024 857	40 570 855
Frais d'établissements	1 141	1 776 645
Charges à répartir sur plusieurs exercices	32 023 716	38 794 210
Prime de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 166	482 192
Immobilisations en recherche et développement		
Brevets, droits et valeurs similaires	93 166	482 192
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 129 203	6 989 626
Terrains		
Constructions		
Installations et aménagements	2 872 990	2 634 132
Matériel de transport	410 414	165 238
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers	4 845 799	4 190 256
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations corporelles en cours		
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	138 154	181 898
Prêts immobilisés		
Autres créances financières	138 154	181 898
Titres de participation		
Autres titres immobilisés		
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	817 432 552	853 673 672
Placements immobiliers	307 665 998	307 577 998
Obligations et bons	12 300 000	9 048 944
Actions et parts sociales	397 081 644	410 470 457
Prêts et effets assimilés	95 255 680	102 137 647
Dépôts en comptes indisponibles		10 628 742
Placements afférents aux contrats en unité de compte		
Dépôt auprès des cédants		
Autres placements	5 129 231	13 809 884
ECART DE CONVERSION ACTIF		
Diminution des créances immobilisées et des placements		
Augmentation des dettes financières et des provisions techniques		
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	96 962 952	113 201 964
Provisions pour primes non acquises	846 535	1 040 743
Provisions pour sinistres à payer	1 309 972	2 537 705
Provisions mathématiques	94 490 248	109 258 183
Autres provisions techniques	316 197	365 333
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	102 344 145	72 243 121
Cessionnaires cédants, coassureurs et comptes rattachés	8 507 073	698 356
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés débiteurs	60 238 394	47 124 482
Personnel débiteur	529 154	337 983
Etat, impôts et taxes	10 251 731	9 395 085
Comptes d'associés débiteurs		
Autres débiteurs	10 162 146	6 408 155
Comptes de régularisation d'Actif	12 655 647	8 279 060
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés)	1 411 765	2 205 775
ECARTS DE CONVERSIONS ACTIF (éléments circulant)		
TRESORERIE ACTIF	8 307 069	17 562 077
Chèques et valeurs à encaisser	78 550	100 796
Banques, TGR et CCP	8 159 909	17 315 608
Caisse, Régie d'avances et accréditifs	68 609	145 673
TOTAL ACTIF	1 066 843 861	1 107 111 182

PASSIF	30.06.2000 (Dh)	30.06.2001 (Dh)
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES	54 681 184	-18 469 651
Capital social	40 000 000	52 500 000
Actionnaires, capital non libéré		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		36 250 000
Réserve légale	2 194 340	2 194 340
Réserve d'investissement		
Report à nouveau	5 235 563	-7 108 730
Resultat en instance d'affection		
Résultat net exercice	7 251 281	-102 305 261
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
Emprunts obligataires		
Emprunts pour fonds d'établissement		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	919 944 862	1 072 879 777
Provisions pour primes non acquises	8 465 347	10 407 425
Provisions pour sinistres à payer	18 011 926	23 706 350
Provisions mathématiques vie	852 918 583	1 026 498 981
Provisions d'équilibrage		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Autres provisions techniques	40 549 006	12 267 021
ECART DE CONVERSION PASSIF		
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	613 174	554 102
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	613 174	554 102
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	91 604 641	49 342 491
Cessionnaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	22 249 310	19 512 836
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	1 800 000	1 800 000
Personnel créditeur	426 135	261 295
Organismes sociaux créditeurs		
Etat créditeur	5 342 645	3 905 840
Comptes d'associés créditeurs	55 286 066	928
Autres créanciers	241 290	13 605 665
Comptes de régularisation Passif	6 259 194	10 255 927
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
ECART DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants)		
TRESORERIE PASSIF		2 804 463
Crédit d'escompte		
Crédit de trésorerie		
Banques, TGR, CCP		2 804 463
TOTAL PASSIF	1 066 843 861	1 107 111 182

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30.06.2000 ET AU 30.06.2001

COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE VIE

(Dh)	30.06.2000	30.06.2001
PRIMES	92 884 006	80 059 868
Primes émises	92 884 006	80 059 868
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	9 732 281	10 229 367
Subventions d'exploitation		
Autres produits d'exploitation		
Reprises d'exploitation	9 732 281	10 229 367
PRESTATIONS ET FRAIS	65 390 808	121 975 213
Prestations et frais payés	28 649 380	37 480 547
Variation des provisions pour sinistres à payer		5 336 768
Variation des provisions mathématiques	36 780 476	78 048 140
Variation des provisions techniques	-39 048	1 109 757
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	30 310 041	32 100 132
Charges d'acquisition	3 374 824	2 156 399
Achats consommés de matières et fournitures	4 558 679	4 509 114
Autres charges externes	3 004 931	3 242 385
Impôts et taxes	376 067	300 894
Charges de personnel	11 341 679	12 004 730
Autres charges d'exploitation		
Dotations d'exploitation	7 653 861	9 886 610
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	10 789 333	13 581 089
Revenus des placements	3 755 557	3 558 912
Gains de change		
Profits réalisés sur placements	6 973 776	9 966 102
Ajustements de VARCUC(*)		
Intérêts et autres produits de placement	60 000	56 075
Reprises sur charges de placement		
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	8 639 182	8 737 038
Charges d'intérêts	113 197	396 849
Frais de gestion des placements	733 042	152 195
Pertes de change		
Pertes réalisées sur placement		
Ajustements VARCUC(*)		
Autres charges de placements		
Dotations sur placements	7 792 943	8 187 994
RESULTAT TECHNIQUE VIE	9 065 589	-58 942 060

(*) VARCUC : Valeur des actifs représentatifs des contrats en unités de compte

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30.06.2000 ET AU 30.06.2001
COMPTES NON TECHNIQUES

(Dh)	30.06.2000	30.06.2001
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	100 486	107 380
Produits d'exploitation non techniques		
Intérêts et autres produits financiers	100 486	107 380
Autres produits non techniques		
Reprises non techniques, transferts de charges		
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	15 050	634 570
Charges d'exploitation non techniques		
Charges financières non techniques	15 050	634 570
Autres charges non techniques		
Dotations non techniques		
RESULTAT NON TECHNIQUE COURANT	85 436	-527 190
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	171 415	185 435
Produits de cession d'immobilisations		
Subventions d'équilibre		
Autres produits non courants	171 415	185 435
Reprises non courantes, transferts de charges		
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	128 081	42 498 228
VNC des immobilisations cédées		
Subventions accordées		
Autres charges non courantes	128 081	42 498 228
Dotations non courantes		
RESULTAT NON TECHNIQUE NON COURANT	43 334	-42 312 793
RESULTAT NON TECHNIQUE	128 770	-42 839 983

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30.06.2000 ET AU 30.06.2001
RECAPITULATION

(Dh)	30.06.2000	30.06.2001
RESULTAT TECHNIQUE VIE	9 065 589	-58 942 060
RESULTAT NON TECHNIQUE	128 770	-42 839 983
RESULTAT AVANT IMPOT	9 194 360	-101 782 043
IMPOTS SUR LES RESULTATS	1 943 079	523 218
RESULTAT NET	7 251 281	-102 305 261

ETAT DES SOLDES DE GESTION
TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)
DES EXERCICES 1998, 1999 et 2000

Dh	Exercice 1998		Exercice 1999		Exercice 2000	
	Brut	Cessions	Brut	Cessions	Brut	Cessions
Primes	145 027 352	17 382 164	161 043 313	19 004 970	183 482 410	21 103 937
Produits des placements	54 606 687		54 150 458		53 197 057	
Chiffre d'affaires global	199 634 039	17 382 164	215 193 771	19 004 970	236 679 467	21 103 937
Prestations et frais payés	53 340 285	6 991 533	87 333 759	8 916 705	65 885 428	6 819 323
Variation des provisions techniques	96 906 366	12 002 044	71 395 240	10 963 713	105 919 419	10 013 523
Charges d'acquisition des contrats	3 031 032		4 618 634		6 511 232	
Achats consommés de matières et fournitures	2 711 098		2 987 006		2 542 973	
Autres charges externes	14 191 831		12 485 502		13 731 590	
Charges de placements	3 752 720		2 393 477		29 484 350	
Total charges de sinistres et consommations	173 933 332		181 213 619		224 074 992	
Valeur ajoutée (avant réassurances)	25 700 707		33 980 152		12 604 475	
Solde de réassurance		-1 611 412		-875 448		4 271 090
Valeur ajoutée (après réassurances)	27 312 120		34 855 600		8 333 385	
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	2 309 947		1 575 933		1 186 736	
Charges de personnel	18 813 952		21 997 180		24 520 400	
Excédent brut d'exploitation	6 188 220		11 282 487		-17 373 751	
Autres produits d'exploitation	591 745		243 524		2 670 194	
Autres charges d'exploitation						
Reprises d'exploitation	18 186 519		19 464 563		20 458 733	
Dotations d'exploitation	6 626 725		11 414 810		15 681 474	
Résultat technique	18 339 759		19 575 763		-9 926 298	
Résultat non technique	-1 724 814		-93 612		212 908	
Impôts sur les résultats	4 735 871		4 903 367		2 630 903	
Résultat net de l'exercice	11 879 074		14 578 785		-12 344 293	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES EXERCICES 1998, 1999 et 2000

Dh	1 998	1 999	2000
Résultat net de l'exercice	11 879 074	14 578 785	-12 344 293
Dotations d'exploitation	6 626 725	11 414 810	15 681 474
Dotations financières			
Dotations sur placements	2 117 953	284 403	25 834 919
Dotations non techniques			288 310
Dotations non courantes			
Reprises d'exploitation			
Dotations financières			
Reprises d'exploitation	1 085 623	86 104	
Reprises financières			
Reprises sur placements		1 207 241	
Reprises non techniques			
Reprises non courantes			36 415
Produits des cessions d'immobilisations	58 500	12 200	50 500
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	200 108	35 890	50 400
Profits sur réalisation de placements	23 692 413	40 137 518	45 496 208
Pertes sur réalisation de placements			526 845
Capacité d'autofinancement	- 4 012 676	-15 129 175	-15 545 468
Distribution de bénéfices	6 480 000	4 500 000	5 400 000
autofinancement	-10 492 676	-19 629 175	-20 945 468

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 1998 ET 1999

Dh	Exercice 1999 (a)	Exercice 1998 (b)	Variations (a-b)	
SYNTHESE DES MASSES DU BILAN			Emplois (c)	ressources (d)
Financement permanent	929 532 452	820 493 008		109 039 444
Moins Actif immobilisé	779 623 189	703 453 668	76 169 521	
Fonds de roulement fonctionnel	149 909 263	117 039 340		32 869 923
Actif circulant	162 164 210	138 435 457	23 728 753	
Moins Passif circulant	27 432 404	34 765 681	7 333 277	
Besoin de financement global	134 731 806	103 669 776	31 062 030	
Trésorerie nette (Actif-Passif)	15 177 457	13 369 563	1 807 893	
EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice 1999		Exercice 1998	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	19 629 175	411 774 148		412 176 190
Autofinancement	19 629 175			5 693 252
Capacité d'autofinancement	15 129 175			12 173 252
Distribution de bénéfices	4 500 000			6 480 000
Cessions et réductions d'immobilisations		312 813 489		300 740 721
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		98 304		1 085 469
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées				650
Cession des placements affectés aux opérations d'assurance		312 715 185		299 654 602
Augmentation des capitaux propres				6 000 000
Augmentation des dettes de financement				
Augmentation des provisions techniques		98 960 659		99 742 217
Emplois stables de l'exercice	359 275 050		405 798 286	
Acquisition et augmentation d'immobilisations	2 449 214		2 875 560	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	48 360		10 200	
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 376 410		2 865 360	
Acquisition d'immobilisations financières	24 445			
Augmentation de créances immobilisées				
Augmentation des placements affectés aux opérations d'assurance	336 143 099		382 710 897	
Remboursement des capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement				
Emploi en non-valeurs	20 682 737		20 211 829	
Variation besoin de financement global (BFG)	31 062 030		8 118 808	
Variation de la trésorerie	1 807 893			1 740 904
Total Général	411 774 148	411 774 148	413 917 094	413 917 094

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 1999 ET 2000

Dh	Exercice 2000	Exercice 1999	Variations (a-b)	
SYNTHESE DES MASSES DU BILAN			Emplois (c)	ressources (d)
Financement permanent	1 058 111 164	929 532 452		128 578 712
Moins Actif immobilisé	906 101 159	779 623 189	126 477 970	
Fonds de roulement fonctionnel	152 010 005	149 909 263		2 100 741
Actif circulant	175 793 101	162 164 210	13 628 891	
Moins Passif circulant	34 206 128	27 432 404		6 773 724
Besoin de financement global	141 586 973	134 731 806	6 855 166	
Trésorerie nette (Actif-Passif)	10 423 032	15 177 457		4 754 425
EMPLOIS ET RESSOURCES				
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	20 945 468	410 346 135	19 629 175	411 774 148
Autofinancement	20 945 468		19 629 175	
Capacité d'autofinancement	15 545 468		15 129 175	
Distribution de bénéfices	5 400 000		4 500 000	
Cessions et réductions d'immobilisations		263 986 714		312 813 489
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		50 500		98 304
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées				
Cession des placements affectés aux opérations d'assurance		263 936 214		312 715 185
Augmentation des capitaux propres		48 750 000		
Augmentation des dettes de financement				
Augmentation des provisions techniques		97 609 421		98 960 659
Emplois stables de l'exercice	387 299 925		359 275 050	
Acquisition et augmentation d'immobilisations	2 020 547		2 449 214	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	43 824		48 360	
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 863 051		2 376 410	
Acquisition d'immobilisations financières	113 672		24 444	
Augmentation de créances immobilisées				
Augmentation des placements affectés aux opérations d'assurance	362 235 710		336 143 099	
Remboursement des capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement				
Emplois en non-valeurs	23 043 668		20 682 737	
Variation besoin de financement global (BFG)	6 855 166		31 062 030	
Variation de la trésorerie		4 754 425	1 807 893	
Total Général	415 100 560	415 100 560	411 774 148	411 774 148

DETAIL DES NON VALEURS
Exercice clos au 31/12/2000

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
2111	Frais de constitution	297 454
2113	Frais d'augmentation de capital	2 816 515
2115	Frais d'études	378 563
2116	Frais de prospection	126 917
2117	Frais de publicité	5 162 121
	S/T 1	8 781 571
2122	Frais d'acquisition des placements	
2126	Frais d'acquisition des contrats précomptés	58 051 160
2128	Autres charges à répartir	3 116 435
	S/T 2	61 167 596
	TOTAL	69 949 168

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES
Exercice clos au 31/12/2000
(Dh)

NATURE	MONTANT BRUT	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin exercice
	Début exercice	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS								
Frais préliminaires	6 196 636	2 584 935						8 781 572
Charges à répartir sur plusieurs exercices	41 192 578	20 458 733					483 715	61 167 596
Primes de remboursement obligations								
	47 389 214	23 043 668					483 715	69 949 168
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Immobilisations en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	297 324	43 824						341 148
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
	297 324	43 824						341 148
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains								
Constructions								
Installations techniques, matériel et outillage	5 650 181	418 653						6 068 835
Matériel de transport	1 398 134	137 200			168 000			1 367 334
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	16 198 702	1 307 197						17 505 899
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours								
	23 247 018	1 863 051			168 000			24 942 068
PLACEMENTS IMMOBILIERS								
Terrains								
Constructions	2 200 000							2 200 000
Autres placements immobiliers	306 176 330	34 343 747						340 520 078
	308 376 331	34 343 747			0			342 720 078

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

NATURE	Cumul début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Virements Reprises	Cumul Fin exercice
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS					
Frais préliminaires	5 992 069	675 238			6 667 307
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 690 315	12 233 519		483 715	24 440 119
Primes de remboursement obligations					
	18 682 384	12 908 757	0	483 715	31 107 426
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisation en recherche et développement					
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	173 038	78 972			252 009
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
	173 038	78 972			252 009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	2 869 111	438 394			3 307 505
Matériel de transport	1 014 232	209 309	117 600		1 105 941
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	10 908 119	2 046 041			12 954 161
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
	14 791 462	2 693 745	117 600		17 367 607
PLACEMENTS IMMOBILIERS					
Terrains					
Constructions	469 333	88 000			557 333
Autres placements immobiliers					
	469 333	88 000			557 333

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2000

Dh

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
29/05/00	2340	168 000	117 600	50 400	50 500	+100	
TOTAL			117 600	50 400	50 500	100	0,00

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice clos le 31/12/2000

Dh

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
I- Immobilisations financières									
NEANT									
II- Placements affectés aux opérations d'assurances									
UPFI	Immobilier	1 000 000	100%	1 000 000	1 000 000	31/12/00	1 578 332	+232 253	
MSI	Secteur Financier	10 000 000	10%	1 000 000	1 000 000				
CAT	Assurances	50 020 000	2,50%	1 250 500	0				
SNDA	Services	385 500 000	0,52%	2 000 000	2 000 000				60 000
DEPOSITAIRE CENTRAL	Service financier	20 000 000	0,94%	187 000	187 000				
Impression presse édition	Imprimerie	4 000 000	20%	800 000	800 000				
CFG DEVELOPPEMENT	Financier	30 450 000	11,49%	3 500 000	3 500 000				
Mvie IMMOBILIER	Immobilier	250 000 000	100%	340 323 078	340 323 078	31/12/00	337 638 540	+1 563 302	34 343 747
TOTAL				350 060 578	348 810 078				34 403 747

**TABLEAU DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES
AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION
AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE**
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Produits inscrits
Titres SAMIR (dépositaire BCM)	Bancaire			172 200	172 200	15 350
Titres cédés (SMI, SNI)						8 273
S/T				172 200	172 200	23 623
Parts Maroc Croissance	Financier			1 006 945	1 006 945	
FCP Marocaine Vie Performance	Financier			140 828 703	115 081 784	
FCP Marocaine Vie obligataire	Financier			243 102 677	243 102 677	8 558 592
SICAV CFG rendement	Financier			Cédés		1 641 904
FCP Marocaine Vie Prévoyance	Financier			48 399 930	48 399 930	
S/T				433 338 256	407 591 336	10 200 496
TOTAL				433 510 456	407 763 536	10 224 119

TABLEAU DES PROVISIONS
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

PROVISIONS TECHNIQUES									
NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	8 465 346	846 534	7 618 812	401 102	40 110	360 992	8 866 449	886 644	7 979 804
Provisions pour sinistres à payer	18 011 926	1 309 972	16 701 954	-993 873	-123 796	-870 077	17 018 052	1 186 175	15 831 876
Provisions mathématiques	809 596 467	87 948 608	721 647 859	106 436 967	10 167 597	96 269 370	937 233 789	98 116 205	839 117 583
Provisions d'équilibrage									
Provisions des contrats en unité de comptes									
Autres provisions techniques	40 592 392	320 535	40 271 856	476 325	-30 278	506 603	11 157 263	290 257	10 867 006
TOTAL	876 666 133	90 425 650	786 240 482	106 320 521	10 053 633	96 266 887	974 275 554	100 479 284	873 796 270
AUTRES PROVISIONS									
NATURE	Montant au début de l'exercice	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT EN FIN D'EXERCICE	
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	financières	Non courantes		
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 773 813		25 746 919			326 313			27 194 419
2-Provisions réglementées									
3-Provisions durables pour risques et charges	36 415						36 415		
S/T (A)	1 810 228		25 746 919			326 313	36 415		27 194 419
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant									
5-autres provisions pour risques et charges									
6-Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie									
S/T (B)									
TOTAL (A+B)	1 810 228		25 746 919			326 313	36 415		27 194 419

TABLEAU DES CREANCES
Exercices clos le 31/12/2000
Dh

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>								
Prêts immobilisés								
Autres créances financières	156 398	156 398						
<u>PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</u>								
Obligations et bons	200 000	200 000						
Prêts et effets assimilés	100 167 290	100 167 290						
Créances pour dépôts auprès des cédantes								
	100 523 689	100 523 689						
DE L'ACTIF CIRCULANT								
Part des réassureurs dans les provisions techniques	100 479 284	98 116 205	2 363 078					
Cédants, cessionnaires, coassureurs	698 355		698 355					
Intermédiaires et comptes rattachés	51 142 944		51 142 944					
Personnel	354 347		354 347					
Etat	8 016 958		8 016 958			8 016 958		
Compte d'associés								
Autres débiteurs	7 381 545		7 381 545					
Comptes de régularisation actif	5 275 265		5 275 265					
	173 348 701	98 116 205	75 232 495			8 016 958		
TOTAL	273 872 390	198 639 894	75 232 495			8 016 958		

TABLEAU DES DETTES
Exercices clos le 31/12/2000
Dh

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR DES DETTES
DE FINANCEMENT	NEANT							
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
AUTRES DETTES DU PASSIF CIRCULANT								
Dettes pour dépôts des réassureurs	554 102		554 102					
Cédants, cessionnaires, coassureurs	15 593 848		15 593 848					
Intermédiaires et comptes rattachés	1 800 000	1 800 000						
Personnel	371 910		371 910					
Organismes sociaux								
Etat	1 562 982		1 562 982			1 562 982		
Compte d'associés	2 581 053		2 581 053					
Autres créanciers	2 994 845		2 994 845					
Comptes de régularisation passif	8 747 385		8 747 385					
	34 206 128	1 800 000	32 406 128			1 562 982	0	
TOTAL	34 206 128	1 800 000	32 406 128			1 562 982	0	

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNES OU RECUES

Exercice clos le 31/12/2000

Dh

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données	NEANT				
Sûretés reçues					

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT BAIL

Exercice clos le 31/12/2000

Dh

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	NEANT	
Valeurs remises au cédantes		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	NEANT	
Autres engagements reçus		

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT BAIL

Exercice clos le 31/12/2000

Dh

									Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
Rubriques	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevance restant à payer			
							A moins d'un an	A plus d'un an		
NEANT										

DETAIL DES POSTES DU CPC
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

	EXERCICE 2000	EXERCICE 1999
Primes		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc	22 410 160	20 637 275
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance Vie		
* Assurances directes Maroc	140 329 305	121 938 281
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	162 739 465	142 575 557
Variation des provision pour primes non acquises		
Assurance non-vie		
* Assurance directes Maroc	-360 992	-537 214
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	-360 992	-537 214
Subventions d'exploitation		
Subventions d'exploitation reçues de l'exercice		
Reste du poste autres produits d'exploitation		
Autres produits d'exploitation		
* Participations aux bénéfices reçues des cessionnaires	2 670 193	243 523
* Reste du poste subventions d'exploitation		
	2 670 193	243 523
Revenus des placements		
* Revenus des placements immobiliers	30 800	27 700
* Revenus des obligations	563 024	1 241 435
* Revenus des actions	15 350	11 052
* Reste du poste revenus des placements	6 756 657	6 616 502
	7 365 831	7 896 690
Profils sur réalisation de placements		
* Placements immobiliers		12 999 150
* Obligations et bons	943 691	
* Actions et parts sociales	44 552 517	27 138 366
* Reste du poste sur réalisations de placements		
	45 496 208	40 137 517
Intérêts et autres produits de placements		
* Intérêts et produits assimilés	275 017	6 056 250
* Reste du poste autres produits de placements	60 000	60 000
	335 017	6 116 250

DETAIL DES POSTES DU CPC
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

Prestations et frais	EXERCICE	EXERCICE
Assurance non-vie	2000	1999
* Assurances directes Maroc	17 811 671	13 882 510
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	41 254 433	64 534 543
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	59 066 105	78 417 053
Variation des provision pour sinistre à payer		
Assurance non-vie		
* Assurance directes Maroc	-973 503	195 928
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurances-vie		
* Assurances directes Maroc	103 425	-418 224
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptation à l'étranger		
	-870 077	-222 296
Variation des provisions mathématiques		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc		
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	96 269 370	60 643 389
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	96 269 370	60 643 389
Variation des provisions des autres provisions techniques		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc	-272 503	-669 249
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	779 106	679 684
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	506 603	10 434

DETAIL DES POSTES DU CPC
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

Prestations et frais		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc	1 169 154	242 199
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	5 342 077	4 376 434
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	6 511 232	4 618 634
Achats consommés de matières et fournitures	2 290 909	2 799 116
* Achats non stockés de matières et fourniture	252 063	187 890
* Achats de travaux études et prestations de services		
* Reste sur poste achats consommés de matières et fournitures		
	2 542 973	2 987 006
Autres charges externes		
* Locations et charges locatives	5 729 600	5 550 120
* Redevances de crédit bail		
* Entretien et réparations	551 620	717 335
* Primes d'assurances	124 137	59 440
* Reste du poste autres charges externes	7 326 231	6 158 606
	13 731 590	12 485 502
Charges de personnel		
* Rémunération du personnel	18 211 355	16 222 685
* Charges sociales	6 309 044	5 774 494
* Reste du poste charges du personnel		
	24 520 399	21 997 180
Autres charges d'exploitation		
* Pertes sur créances irrécouvrables		
* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	0	0
Charges d'intérêts		
* Intérêts sur dépôt des cessionnaires	28 963	32 450
* Reste du poste charges d'intérêts	2 195 217	635 253
	2 224 181	667 704
Frais de gestion des placements		
* Frais de gestion des immeubles	83 167	58 706
* Frais de gestion des titres	815 236	1 382 663
* Reste du poste charges de placement		
	898 404	1 441 369
Pertes sur réalisation de placements		
* Placements immobiliers		
* Obligations et bons		
* Actions et parts sociales	526 845	
* Reste du poste pertes sur réalisations de placements		
	526 845	0
Autres charges de placements		
* Pertes sur prêts et effets assimilés		
* Reste du poste autres charges de placements		
	0	0

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT FISCAL
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

INTITULES	MONTANT	MONTANT
RESULTATS NET COMPTABLE		
* Bénéfice net		
* Perte nette		12 344 293
REINTEGRATIONS FISCALES	3 162 160	
* Dotations d'exploitation (matériel de transport)	8 051	
* Cadeaux à la clientèle	39 485	
* Autres charges non courants	106 669	
* impôt libératoire 15%	1 530 074	
* Impôt sur les sociétés	377 052	
	1 100 829	
DEDUCTIONS FISCALES		10 215 846
* Dividendes perçus		15 350
* Produits non imposables		10 200 496
TOTAL	3 162 160	22 560 139
RESULTAT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		-19 397 978
REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES		
* Exercice N-4		
* Exercice N-3		
* Exercice N-2		
* Exercice N-1		
RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C)		
Déficit net fiscal (B)		-19 397 978
CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
* Exercice N-4		
* Exercice N-3		
* Exercice N-2		
* Exercice N-1		

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
* Résultat technique vie du CPC	-5 667 112
* Résultat technique non-vie du CPC	-4 259 184
* Résultat non technique courant du CPC	76 353
	-9 849 944
*Réintégration fiscales sur opérations courantes (techniques et non-techniques)	47 536
* Déductions fiscales sur opérations courantes (techniques et non technique)	10 215 846
* Résultat courant théoriquement imposable	-20 018 254
* Impôt théorique sur résultat courant	1 100 829
* Résultat courant théorique après impôts	-10 950 773

INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

NEANT

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Soucrit	Appelé	libéré
SICOREP		77 485	158 896	100			15 889 600
ROFAPA		50 975	112 500	100			11 250 000
SNA RE		33 000	44 000	100			4 400 000
A.BENKIRANE		24 010	41 810	100			4 181 000
PRUDENTIA		15 000	26 250	100			2 625 000
SWISS RE		15 000	26 250	100			2 625 000
H.KETTANI		500	667	100			66 700
A.TAZI		10	13	100			1 300
M.AOUZAL		10	13	100			1 300
A.ALAMI		10	13	100			1 300
Autres actionnaires		84 000	114 588	100			11 458 800
TOTAL		300 000	525 000				52 500 000

TABLEAU D’AFFECTATION DES RESULTAT INTERVENUE AU COURS DE L’EXERCICE
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du 30 juin 2000			
Report à nouveau 99	6 785 717	Réserve Légale	728 939
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice 99	14 578 784	Tantièmes	
Prélèvements sur les réserves		Dividendes	5 400 000
Autres prélèvements		Autres affectations	10 000 000
		Report à nouveau	5 235 552
TOTAL	21 364 501		21 364 501

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES
Exercice clos le 31/12/2000
Dh

NATURE DES INDICATIONS	Exercice n-2	Exercice n-1	Exercice n
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	25 791 428	24 123 073	44 993 869
1. Chiffre d'affaires hors taxes (Primes nettes de cessions plus produits de placement)	182 251 874	196 188 800	215 575 531
2. Résultat avant impôts	16 614 945	19 482 151	-9 713 390
3. Impôts sur les résultats	4 735 871	4 903 367	2 630 903
4. Bénéfices distribués	6 480 000	4 500 000	5 400 000
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instances d'affectation)	11 879 670	21 364 501	-7 108 730
Résultat net par action	39,60	48,60	-23,49
Bénéfices distribués par action		15,00	18,00
Montant des salaires bruts de l'exercice	18 813 951	21 997 180	24 520 399
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	173	182	212

**TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES PENDANT
L'EXERCICE
Exercice clos le 31/12/2000
Dh**

NATURE	Entrée Contrevaleur en Dh	Sortie Contrevaleur en Dh
Financement permanent		
Immobilisations brutes		
Rentrées sur immobilisations		
Remboursement des dettes de financement		
Dépôts auprès des cédantes		
Dépôts constitués		
Dépôts libérés		
Intérêts sur dépôts		
Dépôts reçus des réassureurs		
Dépôts constitués		
Dépôts libérés		
Intérêts sur dépôts		
Affaires directes et acceptations		
Primes		
Sinistres payés		
Cessions en réassurances		
Primes nettes cédées		
Sinistres payés		
Autres produits		
Autres charges		
TOTAL DES ENTREES		
TOTAL DES SORTIES		
BALANCE DEVISES		
TOTAL		

NEANT

DATATION DES EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION	
Date de clôture	31-déc-2000
Date d'établissement des états de synthèse	03 mai 2001
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
NEANT	

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31/12/2000

NATURE DES CHANGEMENTS	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Changements affectant les méthodes d'évaluation		18
Changements affectant les règles de présentation		

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31/12/2000

INDICATION DES DEROGATIONS	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Dérogations sur principes comptables fondamentaux	NEANT	
Dérogations aux méthodes d'évaluation		
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

¹⁸ Au 31.12.2000, La Marocaine Vie a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles et financières et portant sur 34 MDH. Suite à la prise de contrôle du GROUPE SOCIETE GENERALE, La Marocaine Vie a procédé à l'annulation de cette réévaluation dans ses comptes au 30.06.2001 pour tenir compte des normes de comptabilisation du GROUPE SOCIETE GENERALE.

BILAN MAROCAINE VIE IMMOBILIER

Exercice clos le 31/12/2000

ACTIF (Montants nets en Dh)	2 000
ACTIF IMMOBILISE	314 608 406
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	1 292 241
Frais d'établissements	1 292 241
Charges à répartir sur plusieurs exercices	
Prime de remboursement des obligations	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Immobilisations en recherche et développement	
Brevets, droits et valeurs similaires	
Fonds commercial	
Autres immobilisations incorporelles	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 937 976
Terrains	73 529 399
Constructions	191 283 062
Installations et aménagements	
Matériel de transport	
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers	5 126 515
Autres immobilisations corporelles	
Immobilisations corporelles diverses	999 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 034 441
Prêts immobilisés	3 336 187
Autres créances financières	
Titres de participation	3 359 257
Autres titres immobilisés	1 338 996
ECART DE CONVERSION ACTIF	34 343 747
Ecart de réévaluation des immobilisations	34 343 747
Augmentation des dettes financières et des provisions techniques	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	37 500 847
STOCKS	14 358 507
Marchandises	
Matières et fournitures consommables	
Produits en cours	
Produits intermédiaires et produits résiduels	
Produits finis	14 358 507
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	23 142 340
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	142 576
Clients et comptes rattachés	526 069
Personnel débiteur	
Etat, impôts et taxes	3 626 280
Comptes d'associés débiteurs	
Autres débiteurs	12 000
Comptes de régularisation d'Actif	18 835 412
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	
ECARTS DE CONVERSIONS ACTIF (éléments circulant)	
TRESORERIE ACTIF	1 652 852
Chèques et valeurs à encaisser	
Banques, TGR et CCP	1 652 852
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	
TOTAL ACTIF	353 762 105

PASSIF (Dh)	2 000
FINANCEMENT PERMANENT	340 151 397
CAPITAUX PROPRES	337 638 541
Capital social	250 000 000
Actionnaires, capital non libéré	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	51 652 600
Ecart de réévaluation	34 343 747
Réserves diverses	3 944
Report à nouveau	74 945
Resultat en instance d'affection	
Résultat net exercice	1 563 302
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	
Provisions réglementées	
DETES DE FINANCEMENT	2 512 856
Emprunts obligataires	
Autres dettes de financement	2 512 856
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
ECART DE CONVERSION PASSIF	
Augmentation des créances immobilisées	
Diminution des dettes de financement	
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	
DETES DU PASSIF CIRCULANT	13 610 708
Fournisseurs et comptes rattachés créditeurs	4 678 684
Clients créditeurs, avances et acomptes	88 416
Personnel créditeur	429
Organismes sociaux créditeurs	
Etat créditeur	5 373 322
Comptes d'associés créditeurs	115 664
Autres créanciers	116 465
Comptes de régularisation Passif	3 237 724
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
ECART DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants)	
TRESORERIE PASSIF	
Crédit d'escompte	
Crédit de trésorerie	
Banques, TGR, CCP	
TOTAL PASSIF	353 762 105

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES MAROCAINE VIE IMMOBILIER

Exercice clos le 31/12/2000

(HT Dh)	2000
PRODUITS D'EXPLOITATION	17 183 991
Ventes de marchandises (en l'état)	
Ventes de biens et services produits	17 183 991
Chiffres d'affaires	
Variation de stock de produits	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	
Subventions d'exploitation	
Autres produits d'exploitation	
Reprises d'exploitation ; transferts de charges	
CHARGES D'EXPLOITATION	16 577 488
Achats revendus de marchandises	
Achats consommés de matières et fournitures	21 746
Autres charges externes	3 643 156
Impôts et taxes	87 262
Charges de personnel	386 900
Autres charges d'exploitation	
Dotations d'exploitation	12 438 422
RESULTAT D'EXPLOITATION	606 503
PRODUITS FINANCIERS	1 094 259
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	22 420
Gains de change	
Intérêts et autres produits financiers	1 065 746
Reprises financières : transferts de charges	6 091
CHARGES FINANCIERES	309 200
Charges d'intérêts	
Pertes de change	
Autres charges financières	35 069
Dotations financières	274 130
RESULTAT FINANCIER	785 058
RESULTAT COURANT	1 391 562
PRODUITS NON COURANTS	18 710 565
Produits des cessions d'immobilisations	15 342 183
Subventions d'équilibre	
Reprise sur subventions d'investissement	
Autres produits non courants	3 224 872
Reprises non courantes, transferts de charges	143 509
CHARGES NON COURANTES	15 720 934
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	12 693 091
Subventions accordées	
Autres charges non courantes	3 027 843
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	
RESULTAT NON COURANT	2 989 631
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 381 193
IMPOTS SUR LES RESULTATS	2 817 891
RESULTAT NET	1 563 302
TOTAL DES PRODUITS	36 988 816
TOTAL DES CHARGES	35 425 513
RESULTAT NET	1 563 302

BILAN UPFI
Exercice clos le 31/12/2000

ACTIF (Montants nets en Dh)	2 000
ACTIF IMMOBILISE	1 129 405
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	
Frais d'établissements	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	
Prime de remboursement des obligations	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Immobilisations en recherche et développement	
Brevets, droits et valeurs similaires	
Fonds commercial	
Autres immobilisations incorporelles	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	793 889
Terrains	
Constructions	
Installations et aménagements	6 000
Matériel de transport	700 941
Autres immobilisations corporelles	86 948
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	335 516
Prêts immobilisés	
Autres créances financières	
Titres de participation	335 516
Autres titres immobilisés	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 614 265
STOCKS	
Marchandises	
Stocks divers	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	4 614 265
Clients et comptes rattachés	1 256 755
Comptes d'associés débiteurs	
Débiteurs divers	113 593
Comptes de régularisation d'Actif	3 243 916
TRESORERIE ACTIF	1 492 082
Chèques et valeurs à encaisser	
Banques, TGR et CCP	1 454 411
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	37 671
TOTAL ACTIF	7 235 753

PASSIF (Dh)	2 000
FINANCEMENT PERMANENT	1 733 444
CAPITAUX PROPRES	1 578 332
Capital social	1 000 000
Actionnaires, capital non libéré	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation	
Réserves diverses	4 703
Report à nouveau et Resultat en instance d'affection	341 375
Résultat net exercice	232 253
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	
DETTE DE FINANCEMENT	155 112
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	5 502 309
DETTE DU PASSIF CIRCULANT	5 502 309
Fournisseurs et comptes rattachés créditeurs	2 981 765
Clients créditeurs, avances et acomptes	
Personnel créditeur	
Organismes sociaux créditeurs	
Etat créditeur	
Comptes d'associés créditeurs	400
Autres créanciers	906 823
Comptes de régularisation Passif	1 613 319
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
TRESORERIE PASSIF	
Crédit d'escompte	
Crédit de trésorerie	
Banques, TGR, CCP	
TOTAL PASSIF	7 235 753

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES UPFI
Exercice clos le 31/12/2000

(HT Dh)	2 000
PRODUITS COURANTS	4 739 206
Ventes de marchandises (en l'état)	
Ventes de biens et services produits	4 738 255
Chiffres d'affaires	
Variation de stock de produits	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	
Subventions d'exploitation	
Autres produits d'exploitation	
Reprises d'exploitation ; transferts de charges	
Produits financiers	951
CHARGES COURANTES	4 174 037
Achats revendus de marchandises	
Achats consommés de matières et fournitures	534 720
Autres charges externes	1 052 948
Impôts et taxes	30 012
Charges de personnel	2 466 066
Autres charges d'exploitation	
Dotations d'exploitation	90 290
Charges financières	
RESULTAT COURANT	565 168
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	
Produits non courants	57 003
Charges non courantes	174 427
RESULTAT NON COURANT	-117 424
RESULTAT AVANT IMPOTS	447 744
IMPOTS SUR LES RESULTATS	215 490
RESULTAT NET	232 253
TOTAL DES PRODUITS	4 796 210
TOTAL DES CHARGES	4 563 956
RESULTAT NET	232 253